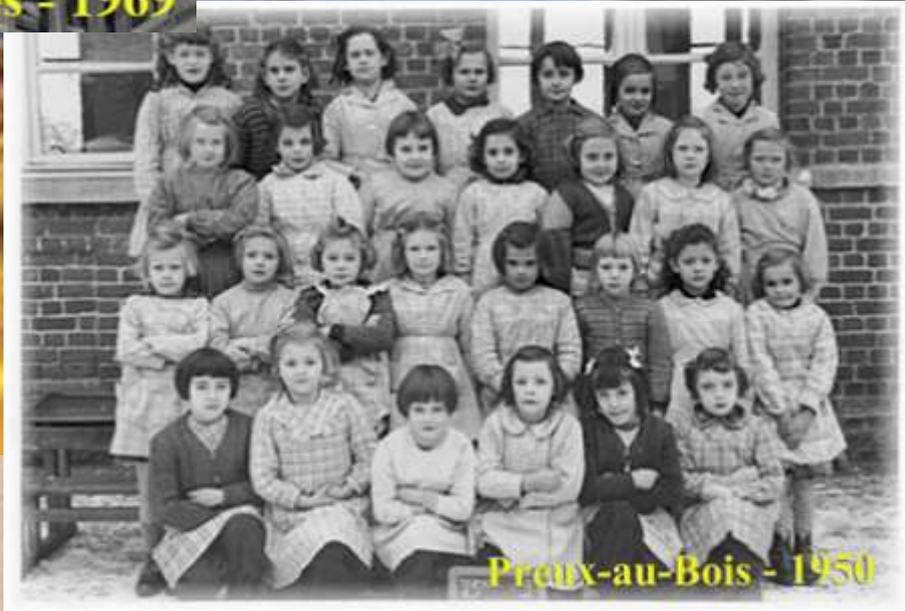


Communauté de Communes du Pays de Mormal et de Maroilles

JUIN 2013 - N° 10



Bousies - 1969



Preux-au-Bois - 1950



Croix-Caluvau - 1952



Siège : avenue de la Légion d'Honneur – 59550 LANDRECIES

Tél : 03 27 77 52 35 – Fax : 03 27 07 00 81

www.2c2m-avesnois.fr



Sommaire

- 2 : Editorial.
- 3 : Le fonctionnement de la 2c2m.
- 4 : Croix : brasseur et cultivateur.
- 5 : Bousies : chers déchets.
- 7 : Fontaine : la grande guerre vue de l'intérieur.
- 8 : Forest : le diocèse de Cambrai.
- 10 : Landrecies : le démantèlement des remparts.
- 12 : Locquignol : Hachette au 14e siècle.
- 13 : Maroilles : les sorcières de Maroilles.
- 15 : Preux : les pompiers.
- 16 : Robersart : 65 ans de mariage en 1937.
- 18 : Le Favril : toponymie des rues et lieux dits.
- 23 : La Finlande et le massif de Belledonne en Avesnois.
- 25 : Festivités dans la 2c2m.
- 26 : Bourse à l'initiative.
- 27 : Ordures ménagères.
- 28 : Au rendez-vous de notre bocage.
- 29 : Léon Henniaux : résistant et bienfaiteur.

2c2m - Magazine de la Communauté de Communes du Pays de Mormal et de Maroilles - avenue de la Légion d'Honneur - Caserne Clarke - BP 12096 - 59550 LANDRECIES - Tél. 03 27 77 52 35
infos@2c2m-avesnois.fr

Périodique gratuit : parution semestrielle

Directeur de publication : André DUCARNE

Directeur de rédaction : Maurice SANIEZ

Conception/rédaction : les membres de la commission « Communication Information Technologies et Multimédia »

Photos : 2c2m

Impression : JD Diffusion à Landrecies

Exemplaires : 5000

Dépôt légal : 2e trimestre 2013

Numéro ISSN : 1968-7745

Distribution : 10 communes de la 2c2m

Imprimé sur papier couché 2 faces.

En application de la loi portant réforme territoriale du 16 décembre 2010, nos trois Communautés de Communes (Communauté de Communes du Bavaisis, Communauté de Communes du Quercitain et Communauté de Communes du Pays de Mormal et de Maroilles) sont engagées dans un processus de fusion.

Une nouvelle Communauté de Communes doit naître et nous rassembler le 1^{er} janvier 2014.

Jour après jour - grâce aux multiples réunions des six groupes de travail constitués d'élus des trois Communautés - la nécessité de cette fusion devient une évidence.

La nouvelle Communauté sera constituée de 53 communes et comptera 48 000 habitants ; elle s'étendra sur un vaste territoire de 460 km² au cœur du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Bordant la Belgique au Nord et le département de l'Aisne au Sud, cette Communauté représentera un véritable trait d'union de verdure, un poumon naturel, entre les deux pôles urbains que sont l'agglomération de Valenciennes à l'ouest et celle du Val de Sambre avec Maubeuge à l'est.

Organisés autour de la forêt de Mormal (92 km²), terre de traditions, notre patrimoine culturel, gastronomique, historique et touristique est d'une grande richesse.

En effet, dans un monde de plus en plus urbanisé, les territoires ruraux constituent un atout essentiel de notre pays : foncier, patrimoine, culture, mais aussi savoir-faire et intelligences locales. L'image du monde rural a changé avec la montée en puissance des valeurs environnementales et avec de nouvelles populations rurales en provenance des villes.

Le charme et l'authenticité de nos villages, les services et les infrastructures de nos bourgs-centres, font de notre territoire un lieu où il fait bon vivre et forgent la volonté de construire un avenir commun grâce à la fusion des Communautés du Bavaisis, du Quercitain et du Pays de Mormal et de Maroilles.

Le choix d'une intercommunalité renforcée, en effet, est indispensable à la mise en œuvre de services nouveaux à la population et au maintien des services existants, car elle sera le support de la mutualisation des moyens et des ressources du territoire.

Fort du bilan de nos trois intercommunalités, de l'engagement des Conseillers Communautaires et du soutien des populations, nous sommes déterminés à réussir ensemble la création à l'ouest de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe, d'une grande Communauté Rurale ayant pour pôles Landrecies, Le Quesnoy et Bavay.

le Président
de la CCQ

Ghislain Cambier

le Président
de la 2C2M

André Ducarne

Le Président
de la CCB

Alain Fréhaut

Fonctionnement de la 2c2m

Caserne Clarke - avenue de la Légion d'Honneur
BP 12096 - <http://www.2c2m-avesnois.fr>

59550 LANDRECIES - Tél. : 03.27.77.52.35

Fax : 03.27.07.00.81

infos@2c2m-avesnois.fr

Horaires d'ouvertures :

lundi, mardi, jeudi de 8h à 12h et 13h30 à 17h
mercredi de 8h à 12h (fermeture mercredi après-midi)
vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Direction Générale des Services	Pôle Environnement Jeunesse	Services Techniques
Jean-Philippe Delbart directeur jeanphilippe.delbart@2c2m-avesnois.fr	Sébastien Montay coordonateur environnement jeunesse . déchetterie . centre de loisirs - périscolaire . trame verte et bleue smontay.2c2m@wanadoo.fr	Daniel Semail encadrant
Services Administratifs	Caroline Staechelin secrétaire . gestion de la redevance OM . maintenance des bacs cdesoblin@laposte.net	Patrick Fior encadrant
Nathalie Legouverneur secrétaire . accueil . comptabilité . contrats aidés - chantier d'insertion nathalielegouverneur@wanadoo.fr	François Roland chargé de missions . environnement . assistant de prévention francoisroland.c2m@orange.fr	Jean-Michel Briatte agent technique
		André Nison déchetterie
		Nadia Burlion agent d'entretien

Fonctionnement de la déchetterie

Zone Industrielle - Happegarbes
59550 LANDRECIES – Tél-Fax : 03.27.77.07.77

Horaires d'ouvertures :

voir planning

Attention :

La déchetterie est fermée les jours fériés, la 1^{er} semaine d'août, la 1^{er} semaine de novembre et pendant les fêtes de fin d'année.

Mme Caroline Staechelin, pendant les heures d'ouverture, reçoit les usagers concernant les réclamations relatives aux changements de situation pour la redevance des ordures ménagères. Prière de produire les justificatifs.

CROIX-CALUYAU

BRASSEUR ET CULTIVATEUR

Au 11 Chaussée Brunehaut, une demeure empreinte d'histoire ne peut qu'attirer nos regards.

Deux maisons au style différent se juxtaposent.



A l'origine, l'habitation sans étage, en briques et pierre bleue, avait de part et d'autre de la porte trois fenêtres. Construite vers les années 1830, elle se prolongeait perpendiculairement et en vis-à-vis par un ensemble de bâtiments destinés aux activités de brasseur et de cultivateur.

Cette brasserie, cadastrée en section B n° 56, reconnaissable à sa touraille où trônait le Gambrinus (symbole des amateurs de bière), comportait de magnifiques caves voûtées soutenues par des piliers et des greniers dont la charpente était entièrement en bois.

Actuellement, comme vestiges de cette activité, on peut admirer un treuil et une poulie dans le grenier, les caves, les dépendances et un linteau avec des fourquets (pelles en fer, en cuivre voire en bois, percées, utilisées en brasserie lors de la confection de la bière).

Cette brasserie a été exploitée par Jean-Baptiste Lacomblez et ensuite par la famille Delsart-Lacomblez. En 1858, elle produisait 642 hectolitres de bière forte et 309 hectolitres de petite bière. Elle aurait été encore en activité au-delà des années 1920.

A cette époque, Melle Delsart épousa M. Carlier qui possédait une brasserie et une propriété



agricole. Ils reçoivent en héritage la brasserie et la moitié de l'habitation qui est jugée trop petite. La maîtresse de maison

rêve d'une maison aussi belle que celles de ses sœurs établies et comparable à la Villa Paul. C'est pourquoi, elle fait appel à Marcel



Bourdon, architecte renommé, afin de réaliser la maison à la hauteur de ses envies, intégrant le génie du concepteur, alliant briques, béton, décorations, et inspiration à l'image des demeures bourgeoises et des châteaux.

La partie de l'habitation reçue en héritage sera surélevée par un étage et agrandie pour rejoindre les bâtiments de la brasserie.

« La façade à rue sera cimentée en faux appareil, avec une baie large en anse panier, surmontée de colombage feint autour d'une décoration centrale en relief en forme de cul de lampe élargi ».

Côté cour, pour donner de l'élégance et asseoir cette résidence, Marcel Bourdon conçoit un perron constitué de trois marches en ciment verni qui permet d'accéder à une véranda composée d'une balustrade en bois et couverte d'une double verrière. Dans le prolongement de cette véranda s'imbrique une tour en briques aux angles obtus qui se termine par un clocher au toit débordant, couvert d'ardoises en écailles dont un épi finit la décoration. L'ensemble de la construction est réalisé en briques et colombages en ciment avec une toiture en demi-croupe surmontée d'un épi, couverte d'ardoises d'Angers. Sur le faitage court une frise.

Cette description rapide ne reflète pas toute l'imagination de cet architecte car il



est fait abstraction de tout l'aménagement intérieur de cette propriété : c'est une œuvre d'art.

Deux maisons au style différent se juxtaposent et témoignent de l'association de deux activités : brasserie et agriculture. Seule cette dernière perpétue la vocation de ces bâtiments.

Elisabeth Pruvot - Sources : « L'architecte Landrecien Marcel Bourdon » de Mme Francine Michaux.



Merci à Mme et M. Luc Renard pour les renseignements et documents.

BOUSIES

CHERS DÉCHETS

Le 5 mars 1956, le maire de Bousies annonce, lors d'un conseil municipal, la mort du cheval de la commune. Il rappelle qu'il avait été acheté en mars 1955. L'acquisition d'un nouveau cheval s'avérant indispensable, il demande au conseil de délibérer sur cette nouvelle acquisition et désigne 4 conseillers municipaux, cultivateurs de profession, qui se mettront en rapport avec les vendeurs éventuels.

Pourquoi est-ce important ? A l'époque, vous savez que cet animal était un outil de travail, mais il était également collecteur des ordures ménagères. En effet, cette tâche était à la charge de la commune.

Retraçons une partie de cette compétence à travers les délibérations des conseils Bodiciens.

Le 29 novembre 1959, lors de la séance du conseil municipal, le maire annonce encore la mort du cheval. Il rappelle qu'il sert de conducteur de corbillard, de concessionnaire du ramassage des boues, du transport des ordures du cimetière, des ordures ménagères et des décapements des chemins vicinaux.

La question se pose alors de sous-traiter l'ensemble de ces tâches. Les contacts avec les personnes susceptibles d'assurer ces vacations ne donnent aucun résultat.

Le conseil municipal, jugeant que le rachat d'un cheval qui serait le quatrième depuis 1949 (les 3 précédents sont morts de coliques provenant suivant le rapport du vétérinaire du manque de travail journalier), décide l'achat d'un tracteur agricole au gasoil. Les avantages retenus sont une économie de temps, l'entretien moindre et la sécurité renforcée. Afin de financer cet investissement, la commune aura recours à un emprunt local par voie de souscripteur public.

Le 14 février 1960, le maire revient devant le conseil municipal afin de pouvoir solliciter le préfet du Nord pour une demande de subvention pour l'achat de ce même tracteur avec remorque. Le 8 juin 1971, devant l'accroissement considérable de la masse d'ordures à collecter chaque semaine, le maire estime que deux jours de ramassage seront sous peu insuffisants. Le matériel acheté il y a plus de dix ans ne correspond plus au besoin du service, il n'assure plus la collecte avec toute la propreté et l'hygiène désirables. L'achat d'un camion benne pour environ 90 000 F (de l'époque) ne résoudra pas le problème. En effet, la commune ne possède qu'un terrain de décharge situé à Solesmes, hameau d'Ovillers, au fond d'une pâture seulement accessible par un tracteur agricole.

Afin d'assurer un service rationnel, la concession serait souhaitable et la commune rejoindrait en cela la plupart des villes et villages de la région qui ont confié l'exploitation de leur service à une société privée. Ainsi, considérant que le prix de revient de la collecte effectuée dans les conditions actuelles, tout en donnant peu de satisfaction, revient sensiblement au même prix que la concession à une entreprise privée, le conseil municipal concède l'enlèvement des ordures ménagères à la SERTIRU à partir du 1^{er} octobre 1971.



Cependant, pour pouvoir assurer le financement de cette nouvelle dépense, il sera créé une taxe d'enlèvement qui sera perçue en 1972. Cette dernière sera calculée en fonction du revenu cadastral bâti de chaque habitation.

Le 20 octobre 1971, lors de la séance suivante, le conseil, après consultation de l'administration des finances et renseignements complémentaires, décide de ne pas instituer cette taxe. Il semble en effet qu'elle soit très difficile à appliquer puisqu'elle ne concerne que les propriétaires.

Le 25 janvier 1973, SERTIRU propose à la commune la signature d'un avenant, nécessaire par suite de l'évolution des charges sociales.

Le 10 décembre 1974, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'invite à nouveau au conseil municipal. Le coût de la collecte hebdomadaire qui s'élevait à 2 375 F par mois en janvier est actuellement de 3 030 F. En 1975, une augmentation très sensible risque de se produire puisque la société concessionnaire répercutera sur ses clients les frais d'entretien de son terrain de décharge. Le prix de la collecte passera alors à 4 100 F par mois. C'est pourquoi l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les propriétés bâties revient à l'ordre du jour. Le conseil considère, à nouveau, que l'instauration de cette dernière risque de créer de nombreuses difficultés pratiques. Les personnes âgées, actuellement dégrévées à cause de leurs bas revenus, se verraient de nouveau imposées. C'est pourquoi le financement sera pour 1975 inclus dans le produit des impôts locaux. A cette époque, cinq cents tonnes de déchets sont déjà ramassés par an dans notre village !

Le 3 février 1976, devant les nouvelles dispositions imposées par Monsieur le Ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement sur l'aménagement et l'exploitation des décharges contrôlées, la SERTIRU demande d'inclure dans la redevance mensuelle une incidence des frais de décharge s'élevant à 1 004 F, ce qui amènerait cette redevance à 4 542 F HT. Cette charge devenant de plus en plus lourde pour la commune, le conseil municipal, après audition du texte de la convention, émet un avis défavorable à cet avenant et demande de revoir cette question.

Le 5 mai 1976, forcé par la loi, le conseil doit accepter l'avenant n°3 passé entre le concessionnaire et la commune pour l'augmentation du tarif.



Le 3 juin 1977, le conseil décide de remettre à chaque foyer un sac plastique en raison de la grève du personnel de SERTIRU. En effet, la grève dure depuis le 18 mai pour des revendications salariales et sur les conditions de travail très pénibles. L'union locale des



Syndicats CGT de le Cateau et des environs demande aux conseillers municipaux de soutenir leur action et de leur apporter une aide financière. Il leur sera attribué la somme de 900 F.

En 1993, la gestion de la collecte des ordures ménagères est devenue une compétence obligatoire de la « Communauté de Communes du pays de Mormal et de Maroilles ».

Nous constatons aisément l'importance du dossier des ordures ménagères. Elles sont de plus en plus imposantes et le coût de leur traitement de plus en plus lourd à supporter.

Le « Grenelle de l'Environnement » ajoute encore des règles coûteuses. Nous ne pouvons pas contester l'objet principal de ces nouvelles décisions. En effet, il s'agit de changer notre comportement face aux déchets pour en réduire le volume et ainsi penser à l'avenir de la planète et à nos futures générations.

Pouvons-nous encore réellement faire confiance à un tel dispositif ? La question doit être posée. Le travail de réduction des déchets serait plus porteur sur les fabricants. Qui impose aux consommateurs les contenants ? Le consommateur est encore une victime qui est montrée du doigt. Qui nous impose à prendre des décisions dirigées, voire obligatoires ? Rappelez-vous le vote du 5 mai 1976.

La compétence des ordures ménagères est maintenant déléguée à notre communauté de communes qui s'agrandira dès le 1^{er} janvier 2014.

Nous devons décider alors d'un mode de financement commun. La redevance ou la taxe incitative. Il est fortement aisé de comprendre que seule la redevance est incitative. En effet, elle concernera tout le monde. Rien ne nous empêche d'y ajouter des dégrèvements partiels. Alors ne nous trompons pas dans nos décisions, même si elles sont lourdes à porter en organisation. La taxe est plus simple mais tellement non incitative. Un administré non payeur ne changera pas de comportement, il est utopique de croire le contraire !

Thierry Jacquinet

FONTAINE-AU-BOIS

LA GRANDE GUERRE VUE DE L'INTERIEUR

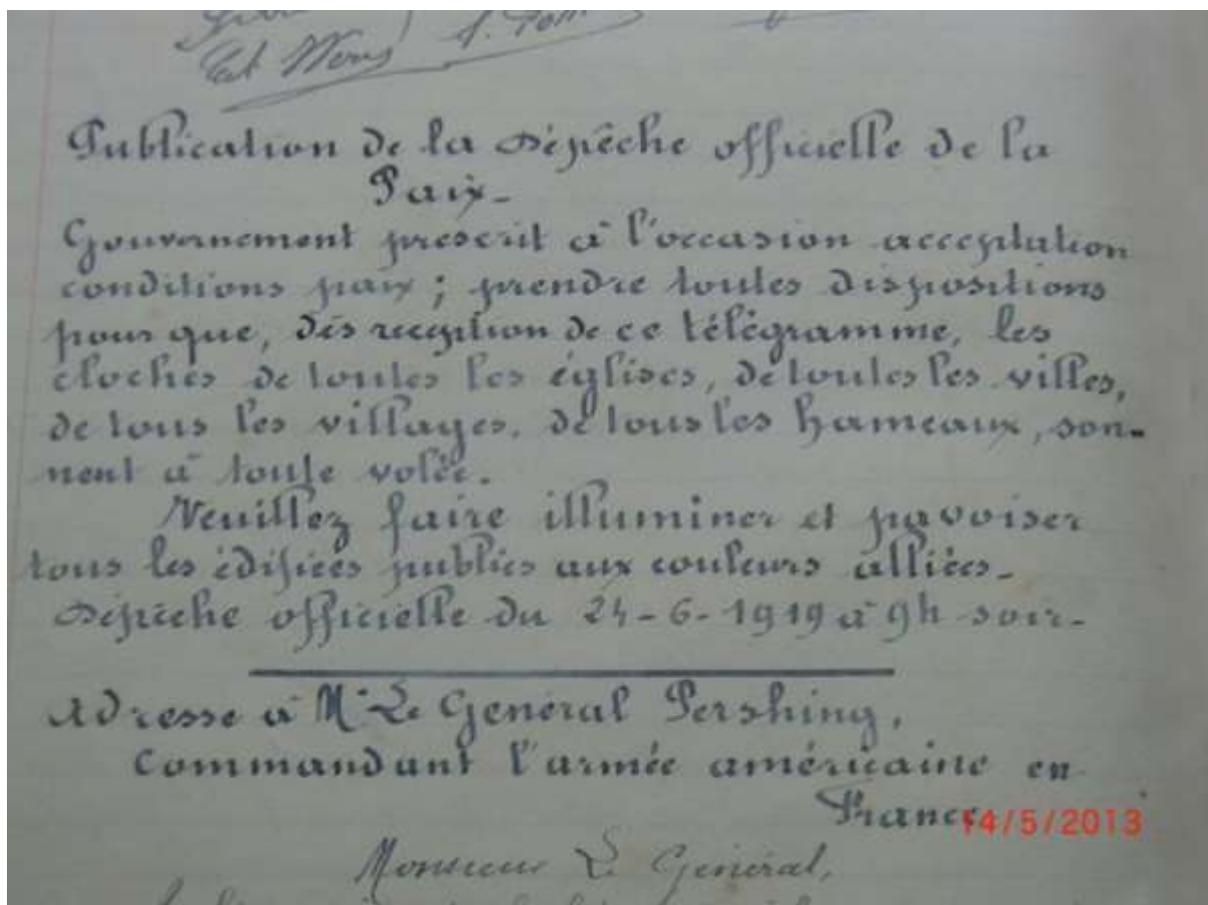
L'an prochain sera celui du Centenaire du déclenchement de la première guerre mondiale qui, au début du 20^{ème} siècle, allait faire des millions de morts en Europe de l'Ouest, durant les quatre années sur lesquelles elle s'étala (d'août 1914 à novembre 1918). A l'approche des commémorations qui ne vont pas manquer, il nous a paru intéressant de connaître comment la commune de Fontaine-au-Bois avait traversé cette sombre période. Le registre des délibérations du Conseil Municipal de l'époque, toujours précieusement conservé en Mairie, nous y a beaucoup aidés.

1914. Le village compte alors 630 habitants, il est très majoritairement agricole et c'est la raison pour laquelle le Conseil, réduit à six-huit élus, se réunit parfois tôt le matin pour ne pas entraver les travaux de la ferme. Le 14 mai 1914 a lieu l'élection d'un nouveau maire, en remplacement de M. Gustave Leblond, élu deux mois plus tôt, mais qui n'a pas souhaité occuper le poste. Edouard Fontaine lui succède. Il est rentier et le

premier dossier auquel il s'attelle est celui... de la construction d'une gare ; deux projets sont en présence, celui d'une halte au centre du village, notamment pour le transport des marchandises, et un autre, pour lequel une subvention municipale est sollicitée, qui relierait Le Quesnoy à Landrecies, à l'extérieur de la commune, auquel il n'est pas donné suite. Mais on va bientôt passer à autre chose...

En effet, début août, l'Allemagne a déclaré la guerre à la France, prenant le prétexte de l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, héritier d'Autriche-Hongrie, et de ses alliances. Très vite, l'occupation de notre territoire bouleverse l'ordonnement de la vie quotidienne. Le 6 août 1914, six élus décident que « le Conseil, vu le départ aux armées de nombreux chefs de famille, vote la somme de 1 000 francs à prélever sur les fonds de la commune pour venir en aide à leurs familles nécessiteuses pendant le temps de la mobilisation. » Ils ne savent pas encore que ce temps va être long et que les problèmes d'approvisionnement ne vont cesser de se poser durant toute la durée du conflit. Parfois dans l'urgence.

Un projet de création de papier-monnaie voit ainsi le jour, en même temps qu'une organisation financière, pour les zones de Le Quesnoy,



Berlaimont et Landrecies. Les stocks de blé et de farine s'épuisent et un emprunt pour l'achat de 76 quintaux est décidé le 10 janvier 1915, qui sera remboursé par le boulanger au fur et à mesure. Les conseils municipaux s'unissent, parfois à effectif réduit ; à Fontaine, trois ou quatre présents seulement. En effet, il est sans cesse question d'approvisionnement, d'organisation, de financement...

La première référence à l'occupant allemand apparaît le 1^{er} février 1915 lorsque la réquisition des récoltes oblige le Conseil à accepter le projet Rittmeister-Deichmann, qui établit des bons de paiement remboursables « six mois après la paix ». Deux mois plus tard, un comité de ravitaillement est créé, qui aura tout pouvoir pour acheter et fournir les vivres dans toute la région occupée. Un comité Hispano-Américain-Belge, établi à Saint-Quentin, fournira les communes tous les mois, au prorata de leur population, avec transport à leur charge et, là encore, remboursement la paix venue.

La survie avant tout

On le voit, il n'apparaît aucune mention des combats et des décès - on se bat pourtant à quelques dizaines de kilomètres - seule la survie de la population civile étant du ressort des élus locaux. Ceux-ci s'organisent lorsque les réquisitions et les réclamations des Allemands se font plus pressantes. Deux Landreciens, MM. Bonnaire et Piat, sont mandatés pour aller négocier à Bruxelles un emprunt auprès de la Société Générale, afin de secourir les indigents. En août 1916, les autorités allemandes se font encore plus menaçantes et exigeantes : il faut émettre de nouveaux bons et consentir de nouvelles avances ! Et il n'y a guère que deux ou trois élus fontagnards pour prendre ces décisions... La vie sociale est entre parenthèses, seulement réduite aux moyens de survie.

Le livre de comptes de la commune fait apparaître qu'au 30 juin 1918, ni la victoire ni l'armistice n'étant encore en vue, le solde débiteur de la commune est de plus de 45 000 francs et il faut toujours trouver des moyens de secours : ainsi crée-t-on une « feuille de délivrance de secours ». Il sera accordé « à tout habitant de Fontaine-au-Bois évacué sur ordre de l'autorité allemande, quels que soient son âge, son sexe et ses ressources personnelles et pour toute la durée de son évacuation en territoire occupé ou neutre, une allocation journalière de un franc vingt-cinq centimes, laquelle suspend le paiement de toute autre allocation (service militaire, chômage, vieillesse, infirmité, etc.) »

On observe ensuite qu'entre le 30 septembre 1918 et le 5 janvier 1919, il n'y a aucune réunion du Conseil Municipal, comme si une pause était nécessaire pour « digérer » le soulagement de la

victoire et de la fin du conflit. Il sera alors mis fin aux bons de monnaie et la commune sollicitera des avances de trésorerie auprès de l'Etat pour la reprise de la vie administrative et la réorganisation de Fontaine-au-Bois.

Notons que, curieusement, il faudra attendre six mois, le 24 juin très précisément, pour lire la dépêche officielle de la paix (voir illustration). A cette dépêche sera jointe une adresse au général américain Pershing, commandant l'armée américaine en France, message dont voici le texte :

« A l'occasion de la fête nationale américaine, la municipalité de Fontaine-au-Bois adresse à Monsieur le général Pershing l'expression de sa plus vive gratitude pour l'aide apportée par la vaillante armée américaine pour la libération de notre territoire et s'associe de tout cœur à la manifestation patriotique du 4 juillet. Pour le Conseil Municipal interprète des sentiments de la population, le Maire, Edouard Fontaine ».

La vie va reprendre progressivement son cours, avec la désignation d'un architecte et le choix des artisans qui participeront à la reconstruction des édifices publics, l'église, le presbytère, la bascule publique, le lavoir...

La même année, en décembre, aura lieu l'installation d'un nouveau conseil municipal de douze membres (dont neuf cultivateurs) qui rééliront Edouard Fontaine comme maire, bien qu'il ait obtenu beaucoup moins de voix que celui qui sera son premier adjoint, Achille Colin (108 contre 155). Il est vrai qu'il avait eu à gérer quatre années de guerre, de privations et de restrictions - qui ne sont jamais de faciles arguments électoraux !

Jean-Marie Leblanc

FOREST-EN-CAMBRESIS

HISTOIRE DU DIOCESE DE CAMBRAI

On ne peut comprendre la genèse de ce Diocèse qui a marqué l'histoire de notre contrée, sans évoquer très succinctement les contextes politiques et religieux dans lesquels il a pris naissance, puis évolué au cours du moyen âge.

La recherche de l'origine du terme « en Cambrésis » à la suite de Forest nom du village, a conduit l'auteur à s'intéresser à l'histoire du diocèse de Cambrai qui fait l'objet de cet article. S'il n'a pas trouvé une réponse certaine dans celle-ci, il formule une hypothèse que le lecteur découvrira dans le texte.

L'arrivée du christianisme dans notre région

L'on sait qu'avant la conquête de César (57 ans av. J.C.) les Belges, qui s'étaient installés au nord de la Gaule, représentaient les premiers peuples civilisés. Organisés en tribus obéissant

aux mêmes chefs, l'une d'elles, sans doute la plus importante, les Nerviens, vivait entre la haute vallée de l'Escaut et le cours presque entier de la Sambre. Les Romains, malgré la résistance acharnée que leur avaient opposée ces derniers, leur accordèrent des privilèges et la « Pax Romana » s'installa dans leur pays.

Plus tard, sous l'empereur Auguste, la Nervie devint une « civitas » avec Bagacum (Bavay) comme capitale, laquelle allait connaître un développement considérable aux 1^{er} et 2^{ème} siècles. Elle occupait en effet une situation stratégique déterminante, véritable plaque tournante située au carrefour des voies de communication romaines, renforcée par

région fut par la suite vouée à la domination des Germains. Bavay fut entièrement détruite et c'est Cameracum (Cambrai) qui devint la capitale des Nerviens. Cette dernière, située sur un petit plateau, proche de l'Escaut et de voies romaines importantes (accès à Boulogne et Cologne notamment), était moins exposée aux destructions des envahisseurs.

La naissance de l'immense diocèse de Cambrai

Vers 445, les Francs Saliens s'emparent de Cambrai qui devient alors la capitale d'un petit royaume. Au début du siècle suivant, Clovis fondateur de la royauté chrétienne unifie le royaume des Francs. Il charge son « catéchiste »



l'existence d'entrepôts militaires.

A l'avènement de l'empereur d'orient Constantin (306/312), le Christianisme, nouvelle religion, était encore faiblement installé dans notre région. Ses origines sont d'ailleurs incertaines ; il y avait certes quelques implantations essentiellement urbaines avant les grandes invasions qui débutèrent en 406, mais la très grande majorité des campagnes demeurait à l'écart. Cependant il semble d'après les écrits de l'époque, que Bavay possédait au IV^e siècle, un évêque Nervien nommé « Supérieur » ; peut-être a-t-il été un évêque évangélisateur ?

Les grandes invasions (Vandales, Suèves, Saxons, Burgondes, Alamans notamment), balayèrent à la fois christianisme et romanité ; la

de ré-évangéliser le nord de la Gaule ; c'est l'un de ses successeurs Wédulphe qui transférera en 540 le siège épiscopal d'Arras à Cambrai. Le diocèse de Cambrai était pour ainsi dire né. C'est à partir du VI^e siècle que s'installe progressivement une véritable organisation épiscopale qui s'échelonna sur plus d'une centaine d'années.

L'empire de Charlemagne est divisé en 3 par ses successeurs par le traité de Verdun en 843.

Le Comté de Cambrésis et par voie de conséquence le diocèse, est inclus dans la Lotharingie, laquelle à la mort de Lothaire II en 925, se trouve rattachée au Saint Empire Romain germanique.

Le territoire du diocèse de Cambrai entièrement

Fénelon (1651-1715)



archevêque de Cambrai en 1695

situé à l'est de l'Escaut, regroupe alors 500 paroisses réparties en 5 archidiaconés.

Un diocèse lié par la suite au sort de la ville de Cambrai

En 1007, l'empereur Henri II fera de l'évêque de Cambrai le Comte de tout le territoire, cumulant ainsi les pouvoirs spirituel et temporel. Le Cambrésis deviendra alors une importante principauté ecclésiastique, indépendante mais rattachée au Saint Empire. Il sera l'un des 3 principaux diocèses de Basse-Lotharingie avec ceux de Liège et d'Utrecht. C'est au siècle suivant que naîtra la paroisse de Forest lors de la création du village en 1180. Elle suscitera quelques débats entre l'évêque de Cambrai et l'Abbaye de Saint Denis (proche de Paris) qui estimait en posséder tous les droits. L'évêque de son côté prétendait qu'elle lui appartenait en vertu du droit du diocèse de disposer de cette église nouvelle. Cependant, ce dernier satisfait d'avoir fait reconnaître un droit qu'il avait mission de conserver, en fit donation à l'Abbaye de St Denis confirmée par une bulle du Pape Lucius III en 1182.

Par la suite, notamment pendant la guerre de cent ans, le petit « Etat de Cambrésis » coïncé entre de puissants voisins, peinera à conserver sa neutralité. C'est parce que la ville n'a pas su faire respecter celle-ci, qu'en 1543, Charles Quint le rattachera à ses domaines.

Il s'ensuivra en 1559, la scission par la bulle du pape Paul IV, de l'immense diocèse de Cambrai ; alors érigé en archevêché, avec 4 évêchés suffragants : Arras, Tournai, Namur et St Omer ; et 4 archidiaconés : Valenciennes, Hainaut, Brabant et bien entendu Cambrai.

Au fil des traités de paix signés aux 16^e et 17^e siècles, la frontière entre la France et les Pays Bas occupés par les Espagnols, a fait l'objet de nombreux va et vient, le Cambrésis incluant Forest demeurait à l'intérieur du territoire des Pays-Bas.

A cette époque la matérialisation des territoires étant quasi inexistante, le village de Forest se situant en frontière, l'on peut émettre l'hypothèse que dans la pratique l'on ait ajouté « en Cambrésis » pour l'indiquer aux voyageurs empruntant la Chaussée Brunehaut, importante voie de communication à cette époque, qui traversait le village.

Ce n'est qu'après le traité de Nimègue signé le

10 août 1678 que les Espagnols abandonnèrent Cambrai et que le village redevint Français.

Puis la carte actuelle se dessine peu à peu

En 1686, à l'occasion de tractations territoriales, le puissant chapitre des Chanoines perdit l'antique privilège de pouvoir élire son archevêque. Fénelon fut ainsi le 1^{er} archevêque français nommé par Louis XIV.

Lors du Concordat du 15 juillet 1801, le diocèse de Cambrai perdit toute sa partie belge. Ses limites furent calquées sur celles du département du Nord créé en 1790.

Aujourd'hui ses limites ont été fixées le 25 octobre 1913, lors de la création du diocèse de Lille. Son territoire réduit correspond au sud du département du Nord, limitrophe de la Belgique au nord-est, de l'Aisne et de la Somme au sud et du Pas de Calais à l'ouest.

En 2003, l'archidiocèse de Cambrai dont la sainte patronne est Notre-Dame de Grâce compte 51 paroisses pour plus d'un million d'habitants, un peu plus de 700 000 baptisés catholiques, et environ 200 prêtres couvrent son territoire.

Georges Broxer

LANDRECIES

LE DEMENTELEMANT DES REMPARTS

Au cours de son histoire, Landrecies a subi de nombreux sièges, a changé plusieurs fois de nationalité. Les fortifications ont évolué au cours des siècles, selon les nécessités militaires.

La guerre de 1870-1871 avait montré qu'à la rigueur, les fortifications anciennes pouvaient encore faire bonne figure devant l'artillerie, mais celle-ci ne tarda pas à se transformer. En effet, au canon lisse avait succédé le canon rayé, dont le





Bouchain en 1893, puis pour Landrecies le 13 septembre 1894.

Les travaux de démantèlement commencèrent en 1895 et se poursuivirent pendant de longs mois. On abattit les arbres des glacis et on rasa les murailles. Les grès et les pierres furent enlevés des maçonneries pour être réutilisés. Les fortifications elles-mêmes furent bouleversées à l'aide d'explosifs et les terres des parapets furent charriées dans des wagonnets pour combler les fossés.

Pendant ces travaux, on découvrit de nombreux souvenirs des sièges passés : des boulets, des bombes, des grenades en entier ou en éclats et des armes. Des vestiges des fortifications furent mis à jour. C'est

au château que les découvertes furent les plus intéressantes, comme par exemple ses soubassements originels.

Le 4 octobre 1895, les terrassiers rencontrèrent, derrière le revêtement de la façade droite du bastion du château, une antique couleuvrine (actuellement exposée au musée de Landrecies).

Le journal « le Temps » dans son numéro du 19 juillet 1894, contenait l'entre-filet suivant de Philippe Fournez « Histoire d'une forteresse » :
« Le démantèlement de Landrecies : la Chambre a adopté hier le projet de loi en vertu duquel la petite et glorieuse place de Landrecies sera démantelée. C'est la dernière des places de la ceinture de fer » de Vauban, non transformée depuis la guerre, qui va disparaître. Déjà Saint-Omer, Aire, Montreuil, Douai, Valenciennes, Avesnes, Bouchain et Cambrai ont disparu de la

Le 4 octobre 1895, les terrassiers rencontrèrent, derrière le revêtement de la façade droite du bastion du château, une antique couleuvrine (actuellement exposée au musée de Landrecies).

Le journal « le Temps » dans son numéro du 19 juillet 1894, contenait l'entre-filet suivant de Philippe Fournez « Histoire d'une forteresse » :
« Le démantèlement de Landrecies : la Chambre a adopté hier le projet de loi en vertu duquel la petite et glorieuse place de Landrecies sera démantelée. C'est la dernière des places de la ceinture de fer » de Vauban, non transformée depuis la guerre, qui va disparaître. Déjà Saint-Omer, Aire, Montreuil, Douai, Valenciennes, Avesnes, Bouchain et Cambrai ont disparu de la





liste des places fortes. Il ne reste plus que Dunkerque, Bergues, Lille, Maubeuge et Le Quesnoy, qui, sauf cette dernière, réduite au rôle de fort d'arrêt, sont devenues de grands camps retranchés.

Depuis la création des chemins de fer, qui ont fait de Maubeuge et Hirson les points vitaux de la frontière du Nord, depuis que l'artillerie a atteint de grandes portées, Landrecies au fond de sa vallée, dominée de toute part, n'avait plus aucune valeur. Mais, pendant la succession d'Espagne et la Révolution, sa résistance permit à nos armées de se renforcer et d'arrêter l'ennemi. Aussi ne la verra-t-on pas disparaître sans quelque regret devenue inutile, et même dangereuse. Mais il faut espérer que la municipalité gardera quelque chose, porte ou débris, qui rappellera l'héroïque passé de Landrecies. Passé qui n'est pas si loin de nous, puisque le 23 janvier 1871, les Allemands, après deux heures de bombardement, devaient abandonner l'attaque de la patrie de Dupleix. Depuis lors, le rôle militaire de Landrecies était terminé ; ce ne fut plus qu'une modeste ville de garnison où les régiments d'Avesnes, de Cambrai et de Maubeuge envoyaient des détachements ».

Si on fit disparaître les fortifications, on conserva heureusement à Landrecies, les casernes permettant d'abriter des hommes de troupes, pour défendre la frontière, en cas d'attaque, mais dans l'ensemble, la population regretta la disparition des remparts qui donnaient à la forteresse un caractère militaire, témoignage de son glorieux passé.

Mario Papa

LOCQUIGNOL

LE HAMEAU DE HACHETTE AU XIV^e SIECLE

Au 14^e siècle, le « Sart de Haches » faisait partie du domaine de l'abbaye de Maroilles et, pour les besoins économiques de l'époque, un petit Haches s'est développé le long du ruisseau qui descend de l'Hermitage et devint Hachette.

La maison la plus importante de Hachette était la grande ferme de l'abbaye qui gérait les productions agricoles locales : beurre, blé, avoine, navette, pois, fèves, ... On trouvait dans les prairies des chevaux sauvages et des bêtes à cornes.

Ces animaux étaient conduits en forêt le matin pour trouver leur nourriture et les gardiens les ramenaient le soir dans les prairies ou les parcs.

Suivant les besoins du Comte, un boucher venait, à la demande, et tuait les bœufs sélectionnés. Un officier du Comte venait aussi pour vendre aux enchères des poulains ou des chevaux inaptes aux services.

Les vaches bien nourries avec les bons pâturages de Hachette donnaient un excellent lait que les ouvriers de la grande ferme transformaient en beurre et en excellents fromages mous, réputés dans la région. Ces fromages mûrissaient au soleil et d'autres fermentaient dans des paniers aérés, à l'abri, pour être envoyés aux souverains au Quesnoy, à Mons ou en Hollande. Les fromages trop faits, qui n'auraient pas supporté le voyage, étaient vendus aux habitants qui s'en régalaient.

Les femmes d'Hachette n'étaient pas seulement occupées à faire le beurre et le fromage, elles élevaient des bêtes de basse-cour : poules, oies, ... dans des claies en osier. Elles pouvaient récupérer les volailles et les œufs plus facilement ! Elles confectionnaient également des paniers en paille tressée pour recueillir les nombreux essaims d'abeilles du bord de la forêt ; essaims qui donneront la cire, la larme de miel pour soigner les petites blessures des bêtes et l'hydromel.

Elles préparaient également des gâteaux pour la maison comtale, pour les personnages importants et pour les fêtes.

La graisse des bêtes à cornes était transformée en chandelles par la chandelière locale. Cette graisse procurait un peu de lumière lors des festivités et éloignait les loups pendant l'hiver. A cette époque de l'année, ils étaient rendus féroces par la faim et les gens d'Hachette les attiraient près de la grande ferme avec des morceaux des bêtes mortes de maladie pour les faire tomber dans des fosses-pièges.

A Hachette, on trouvait également des scieurs,



des tourneurs, des latteurs qui créaient leurs produits et les réparaient. Ils restauraient les cuves, les saloirs, les tonnelets destinés à contenir le verjus fabriqué avec les pommes sauvages. Les tourneurs fabriquaient, avec le bois livré par le comte, des ustensiles comme des écuelles envoyées au Quesnoy.

On entretenait aussi des aires d'éperviers et autres rapaces destinés à la maison comtale du Quesnoy. On voyait des jeunes gens, aspirant à la chevalerie, grimper en haut des arbres pour dénicher les jeunes rapaces qu'un valet portait au Quesnoy.

Tout le monde était occupé suivant les obligations et les spécialités, au service de la maison comtale du Quesnoy. Sur place, il y avait le travail, la nourriture, les réjouissances religieuses et laïques.

Marc Lavie

MAROILLES

LES SORCIERES DE MAROILLES

« D'une chose merveilleuse quy advint assez près de Soissons, assçavoir, d'ung prestre quy baptisa ung crapault, et d'ung sorceron qu'on feit, dont quatre personnes moururent » ! Tel est le titre d'une étonnante chronique en vieux français, rédigée vers 1480. L'auteur, Jacques du Clercq, chroniqueur à la Cour de Bourgogne, la rapporte dans un « *Choix de chroniques et mémoires* ». Elle mêle deux Maroillaises à une affaire de sorcellerie dans la région de Soissons. Les cartulaires de l'abbaye Notre-Dame de Soissons et du monastère de Maroilles apporteront nombre détails sur les circonstances de l'affaire. Narrons cette sulfureuse histoire sortie tout droit du Moyen-Âge.

« Audict an 1460, advint un cas merveilleux, horrible et détestable ». Pour « merveilleux », il faut entendre ici un cas hors du commun. Les faits se déroulent à Serches, village situé « assez près de Soissons » au royaume de France du roi Charles VII. Le curé de la paroisse, messire Yve

Favins, Fabius en latin, reçoit en revenus les dîmes des terres de son village. Déjà riche mais avide, il convoite celles des terres de la ferme de la commanderie du Mont-de-Soissons appartenant aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui se situent sur sa paroisse. Leur censier Jehan Rogier s'y oppose, soutenu par son commandeur Edmond de Monnecove et les grands maîtres de l'Ordre. Il porte l'affaire à la Cour des requêtes du Palais et s'ensuit un procès qu'au nom du droit coutumier le prêtre perd, condamné « *ès despends, qu'il paya, lesquels estoient grands et gros* ». Bref, les frais de justice que Favins dut acquitter causèrent chez lui une haine farouche envers le censier.

Peu après ces événements, une pauvre fileuse de lin d'Acy, commune contiguë à Serches, nommée Agnès, femme de Perret de Gribauval, scieur de long, se prend de querelle avec la femme de Jehan Rogier, Marguerite. Elle dit n'être point bien payée pour les travaux commandés par la femme du censier. Et de s'en plaindre à qui veut l'entendre, tant et si bien que l'information vint aux oreilles du curé de Serches. Selon la chronique, cette fileuse est dite venir de Maroilles « *assez près d'Avesnes, et lequel est à l'abbaye de Maroilles, qu'y sont moines noirs* », des bénédictins donc. Maroilles est alors en terre bourguignonne.

L'alliance du prêtre rancunier et de la fileuse





A la sortie du tribunal, les quatre femmes seront exposées sur la place publique de Soissons, en chemise et coiffées d'une mitre bariolée, où elles furent sermonnées par un prédicateur. Agnès, suivie d'une foule immense, 6 à 8 000 curieux, fut conduite sur une charrette chargée de fagots au gibet du Mont Macqueret distant d'une lieue (4 km) et brûlée par Maître Martin, bourreau de la Haute

spoliée sera dévastatrice. Ils décident de se venger ensemble. Notre Maroillaise va se révéler une bien « *mauldicte femme* », une sorcière ! Sur ses ordres, Favins « *remply du diable d'enfer, d'ire et de vengeance* » va baptiser du nom de Jehan, celui du censier, un gros et grand « *crapault* » venimeux amené par elle dans un pot en terre. Il administra aussi à cet animal de l'enfer une hostie sacrée en présence d'Agnès et de ses deux filles, Jeannette, une adolescente, et Marion, cette dernière étant mariée à un sieur Robinet, couvreur de son état. Une autre complice, Jacotte, participe au forfait. Une fois l'in vraisemblable manipulation accomplie, Agnès et ses comparses tuèrent et démembrèrent le crapaud, y ajoutèrent force poisons et sorcelleries pour en faire un *sorcerer*, disons un bouillon d'onze heures. Marion fut chargée par sa mère de placer le *sorcerer* sous la table de la famille du censier pendant le repas, prétextant être venue réclamer le règlement des travaux de filature en litige. Ce qui fut fait promptement. Trois jours après, Jehan Rogier, sa femme et son fils étaient passés de vie à trépas !

Dès que les faits furent dénoncés, les sorcières ne tardèrent pas à tâter de la pierre humide des cachots de l'évêque de Soissons. Le verdict du procès, la sentence est encore conservée aujourd'hui, sera prononcé le 14 juillet 1460 par Pierre de Jouengnes, bailli de justice de l'abbaye Notre-Dame de Soissons dont dépendait Acy : Agnès et Marion sont condamnées « *à estres ardses* », autrement dit, le bûcher leur était promis. Jeannette, repentie, sera condamnée au bannissement du diocèse à perpétuité. Quant à Jacotte, on ne sait plus rien d'elle.

Cour de Laon, « *son corps ramené en pouldre* », ses cendres éparpillées. Jeannette sera expulsée aussitôt et disparaîtra de l'histoire. En ce temps, malheur aux proscrits, la mort violente est souvent le sort commun.

Marion, enceinte, échappa au bûcher avant de s'enfuir de sa prison après son accouchement (avec ou sans l'enfant ?). Par quel tour de sorcellerie fuit-elle ? D'après le Cartulaire de l'abbaye de Maroilles, elle regagna Maroilles dont elle était originaire. Poursuivie par ses gardiens « *nuit et jour* », elle fut reprise à Taisnières, terre de l'abbaye maroillaise. A cette époque, le sentiment national et la conception unitaire des frontières du royaume n'existent pas : les frontières étaient facilement franchissables même en temps de guerre. Requis de remettre cette malheureuse à la justice de Soissons, l'abbé de Maroilles Jean VI Bourgeois (1430-1483) n'y consentira qu'après avoir sollicité l'autorisation de son souverain, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Si la guerre entre Armagnacs et Bourguignons s'est achevée en 1435 et les hostilités de la Guerre de Cent ans en 1453, l'année 1460 est celle d'une trêve armée plutôt qu'une période de paix. De fait, dès 1470,





la guerre reprendra entre Louis XI et Charles le Téméraire. L'autorisation sera enfin donnée par ordonnance datée de Bruxelles le 11 septembre 1460. Marion rejoindra sa prison soissonnaise avant, suite à un appel du procès, d'être enfermée dans les geôles de l'évêque de Paris, à la conciergerie du Palais. De là, on perd sa trace. On peut douter de sa survie dans les conditions de détention du temps.

Quant au prêtre, emprisonné un temps dans la prison du tribunal épiscopal de Paris, il fit valoir sa richesse, promesse de gras pots-de-vin, et l'influence de ses nombreux amis. Que croyez-vous qu'il arriva ? L'évêque confia Yve Favins à l'autorité de la Cour du Parlement de Paris, alors Cour suprême de justice, ... qui l'innocenta ! Un procès qui plus tard ne fera pas mentir la morale du poète Jean de La Fontaine : que l'on soit riche ou pauvre, votre innocence peut en dépendre !

Quelle analyse peut-on tirer de cette histoire de sorcellerie ? Au Bas Moyen-Âge, époque de calamités de toutes sortes, hérésie et sorcellerie sont liées, considérées comme déviances religieuses. Dès 1025, l'évêque de Cambrai Gérard, réformateur de l'abbaye de Maroilles, fait condamner des hérétiques. A partir de 1312, selon un canon du concile de Vienne, évêques et inquisiteurs sont sommés de collaborer, ce qui explique que les sorcières de Maroilles soient enfermées dans les prisons de l'évêché plutôt que dans celles de l'Inquisition. Elles ont été surtout accusées de pactiser avec le diable que l'on voit alors partout. Seule réponse à Lucifer et ses servantes, la peine du bûcher, infligée par les autorités ecclésiastiques et mise en œuvre par la justice laïque. A partir des années 1420/30, se déclenche une véritable épidémie de sorcellerie. L'intolérance à toute époque se nourrit de la force des convictions. Identifiées comme suppôts de Satan, les sorcières vont subir une répression féroce. Cette psychose durera jusqu'au 17^e siècle. A Bazuel, cinq sorcières seront condamnées entre 1599 et 1627.

Agnès de Gribauval et sa fille Jeannette avaient été avant ces faits mêlées à deux semblables

affaires : en 1458, elles auraient tenté une première fois d'empoisonner Marguerite Rogier qui sera alors simplement malade. Les sorcières s'accuseront aussi d'une autre tentative de meurtre sur un dénommé Jean D'Alouzy, pelletier à Soissons, qui en réchappera également. Manque d'expérience ? Les pouvoirs surnaturels de la sorcière laissant perplexe aujourd'hui, des aveux sous la torture encore davantage, ces empoisonnements répétés relèvent de nos jours du droit commun. La rage de la société médiévale de croire en d'abominables chimères prises pour des réalités transformera ce lamentable fait divers en histoire de sorcellerie. La famille d'Agnès fut-elle une victime innocente de l'ostracisme qui frappe tout étranger au pays ? Agnès était-elle une « serial killer » ? Le monde chrétien médiéval manquait singulièrement de charité. Sa soif de vengeance et d'exécutions capitales provenait autant des croyances en Dieu qu'en celles du diable.

Sources :

Bulletin de la Société Archéologique Historique et Scientifique de Soissons – Tome 15 (1973-1976).

Cartulaires des abbayes de Notre-Dame de Soissons et de Maroilles (Archives départementales de Laon et Lille).

Bibliothèque Nationale de France : Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France - XV^e siècle.

Hervé Gournay

Société Historique de Maroilles

PREUX-AU-BOIS

LES POMPIERS

On retrouve des traces de lutte contre les incendies dès l'Egypte et la Grèce anciennes, mais les premières brigades de pompiers sont nées chez les Romains avec pour mission de combattre le feu au moyen de pompes et de seaux pour transporter l'eau. Par contre, il n'est pas connu de système de lutte contre l'incendie en Gaule.





C'est Louis XVI, qui en 1776, créa le premier corps de pompiers. Il autorisa l'installation de pompes à feu pour approvisionner Paris en eau de manière régulière.

Le terme "pompier" vient de la pompe à bras utilisée auparavant pour éteindre les incendies. Le terme "sapeur" utilisé dans l'expression "sapeurs-pompiers" vient du fait que les premiers pompiers au Moyen-Age n'avaient pas souvent d'autre choix, pour sauver le quartier où la maison brûlait, que d'abattre ou "saper" les maisons alentour pour stopper l'avancée du feu.

A cette époque, en Europe, la lutte contre l'incendie était à la charge des habitants eux-mêmes ou bien de corps non spécialisés tels que les moines, les religieux, les artisans, les marchands ou la corporation du bâtiment. En France, cette tâche fut confiée successivement au guet royal, au guet bourgeois, aux magistrats communaux d'où l'existence de corps de sapeurs-pompiers communaux.

Preux-au-Bois, notre commune, n'échappa donc pas à cette tradition. Durant les années 1950 à 1960, les sapeurs-pompiers étaient tous des bénévoles et avaient une organisation quasi militaire, avec un chef, des uniformes et des entraînements. Ils signaient un engagement pour une période de cinq années.

Un tailleur venait prendre les mesures des bénévoles pour la confection d'une tenue de sortie et d'une tenue de travail. Celle de sortie était composée d'un uniforme de drap bleu-marine et d'un calot. La tenue de travail comprenait un pantalon, un blouson de toile bleue avec un liseré rouge, un casque et une paire de bottes en cuir. A l'origine, le seul matériel était une pompe à bras ; puis à partir de 1956, elle fut remplacée par une autopompe provenant de la ville d'Hautmont. Celle-ci, de marque anglaise avec conduite à droite, était révisée régulièrement par Jean Bogaert, garagiste à Robersart. En effet, la pompe à incendie fut développée dès 1725 par le londonien Richard Newsham.

Les manœuvres étaient effectuées au lavoir de la rue de la Fontaine derrière la chapelle Notre-Dame des Prés.

Les tuyaux d'incendie, après utilisation, étaient suspendus pour séchage sous les abat-sons de l'église. Côté Nord, un treuil était fixé et permettait de monter les tuyaux ; les supports de ce treuil existent toujours près des escaliers en colimaçon.

Les chefs des pompiers de l'époque étaient Marcel Maillard puis Fernand Joseph et la cantinière Claudine Roche.

Quelques noms de pompiers : Jean Delattre et Hector Dupont les menuisiers, Edmond Ruffin le charron (père de notre maire actuel), Gaston Pluchart le maréchal-ferrant, Désiré Delhaye, Clovis Huin, Jules Huin, Léonce Leclercq, Stanis Sniectura, Yvon Noisette, Paul Leclercq, Jean Delhaye et Jack Huin.

La clique, composée de tambours et clairons faisait ses répétitions dans la menuiserie du chef Marcel Maillard. Bien sûr, un défilé était organisé le 14 juillet et le 11 novembre, tambours et clairons en tête. Ces sapeurs-pompiers ne manquaient pas de fêter leur sainte patronne, Sainte Barbe, toujours chez leur chef dont la fille, Denise, jouait un air d'accordéon pendant la réception.

C'est la modernisation des moyens de lutte contre l'incendie qui amena les communes à faire appel à des compagnies de sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires. A partir du 20 mai 1955 les services départementaux d'incendie et de secours furent créés.

Placés sous l'autorité du préfet, ces services, avec



à leur tête, un inspecteur, sont chargés de la bonne distribution des secours et de leur fonctionnement. Chaque commune dépend désormais d'un centre de secours.

Catherine Marsy

ROBERSART

EN 1937, 65 ANS DE MARIAGE

Le 18 mai 1937, on peut lire un article, dans « l'Echo du Nord », sur les époux Bon-Rivière : « **à Robersart, près de Landrecies, les époux Bon-Rivière comptent 65 ans d'union** ».

Sans les quelques pylônes en ciment qui



soutiennent les lignes électriques courant le long de l'unique rue villageoise, ne croirait-on point que le temps, ici, n'a pas coulé ?

Robersart, avec ses quelques chaumières carapaçonnées de mousse éclatante, est comme une oasis de sérénité, à l'orée de la grande forêt de Mormal.

Tout n'y semble-t-il pas encore comme à l'époque où le père Aza Bon y taillait, y burinait ses premiers sabots, car à l'origine, selon la patriarcale tradition, il était sabotier !

Le père Bon est le Matusalem du pays, de ce pays de 190 âmes, où la vieillesse n'est pas une rareté, ni une exception.

Un bon vieux ménage d'antan, si typiquement identique en bien des points, à tous ceux que nos lecteurs, depuis quelques jours, ont eu la bonne fortune de voir défilier devant leurs yeux.

Aza Bon (n'est-il pas charmant ce vieux joli prénom ?) vit le jour en bordure même de cette forêt dont il ne devait jamais s'éloigner. Bermeries fut son berceau le 27 juillet 1845.

D'artisan sabotier - et après de difficiles économies - il devint cultivateur ; cultivateur est trop dire. Imaginez plutôt, pour être dans la note, une sorte de terrien indépendant, mais qui, parce que l'on veut l'être encore plus, consent de temps à autre à « se louer » et, ces jours-là, devient encore un bon journalier ! C'est ainsi que l'on « amassait » jadis.

Le 10 août 1872 - la fameuse campagne du père Aza Bon terminée - il épouse Melle Joséphine Rivière, une fille de Bousies qui avait vu le jour, le 28 novembre 1849.

Bientôt 65 ans d'union ! Trois enfants : deux filles, un garçon, encore en vie aujourd'hui.

Si vous vous présentez un jour à l'improviste chez les vieux Bon, il est presque certain que vous trouverez Mme Bon en train de « ravauder » quelques fichus de laine ou quelques chaussettes.

Quant au père Aza, vous le verrez non loin de sa vieille compagne des bons comme des mauvais jours, et vous ne vous étonnerez pas s'il

soliloque malgré votre présence. Il affectionne comme tout bon vieux, de remâcher ses plus anciens souvenirs.

M. Potier, maire du pays, en fut depuis longtemps le dépositaire fidèle. Il est possible que papa Bon soit quelque peu effarouché par votre présence. Alors il restera coi ou sera moins loquace qu'à l'ordinaire. En ce cas, consultez Monsieur le Maire !

Vous apprendrez ainsi à réviser votre histoire et la petite histoire du père Bon s'insèrera tout naturellement dans la grande, soyez-en sûr, sans la ternir ni la rabaisser.

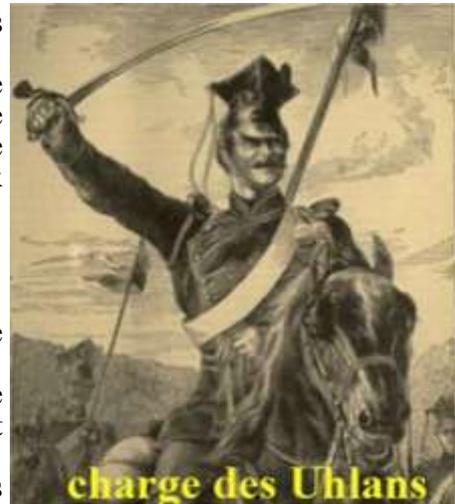
Des noms de bataille sonneront à vos oreilles : Saint-Privas, Gravelotte, Metz, ...

Saint-Privas ? N'est-ce pas là-bas qu'il chargea un escadron d'Uhlans, qu'il en sabra deux et qu'un troisième, le menaçant, l'aurait fait passer de vie à trépas, sans l'intervention du « trompette » doublé d'un rude sabreur ? Ce « trompette », combien de fois on en parla à Robersart ? Sans lui, le père Bon ne serait plus à fumer sa pipe en toute sérénité.

Il vous parlera aussi de son temps de captivité en Prusse : une année terrible et qui compte dans une vie, ceci après la reddition de Metz.

Pour l'heure et malgré ses 92 ans, papa Bon est encore « un peu là ». Bon estomac, bonne humeur. Mme Bon, de quelques années plus jeune, fait encore figure de bonne ménagère et entretient

par ses propres moyens le logis. Une petite fille du vieux couple, Mme veuve Audoux, habite le même corps de bâtiment et intervient chaque fois que cela est



nécessaire ; mais le valeureux ancien cuirassier de l'armée de Bazaine et sa dévouée compagne ont encore de l'avenir devant eux.

C'est le plus cher vœu de tous ceux qui les connaissent et qui ne peuvent qu'envier pour eux -mêmes, une vieillesse aussi lucide.

Merci à Mr Edmond Carlier (ancien maire et habitant le village) de m'avoir remis cet article ; son épouse, Hélène, était la petite fille des époux Bon-Rivière.

Edmond Carlier et Reynald Gaïda

LE FAVRIL

LA TOPONYMIE A LE FAVRIL

La toponymie est l'étude des noms de lieux au sens large. A travers elle, c'est l'histoire locale, l'identité d'un territoire qui s'exprime. Les dénominations originales, parfois très anciennes, parfois surprenantes, sont constitutives du patrimoine immatériel d'une commune comme Le Favril, forgent son identité et sa particularité, et changent des noms très habituels (rue de la mairie, de l'école, de l'église...) ou en dédicaces à des figures locales ou nationales.

Cette étude, envisagée au départ au sujet du seul réseau viaire, s'est vite élargie aux lieux dits, aux censes remarquables et au réseau hydrographique de la commune, tant l'un ne pouvait aller sans l'autre comme vous allez le découvrir. L'exhaustivité n'est toutefois pas garantie. D'autre part, il est étonnant de constater à la fois la pérennité dans le temps de ces appellations, mais aussi, à l'inverse, leur inconstance : certaines se perdent, ou se sont perdues définitivement, dans la mémoire collective qui ne

peut plus en donner la signification. Enfin, la seule étude des voies, chemins, ruelles, routes et autres rues, au travers des documents anciens, ne laissait pas présumer la densité de sentes, chemins d'exploitations, particuliers ou de traverses, sans noms, qui maillaient le territoire de toutes parts, en des temps où la circulation à pied était la norme, aujourd'hui hélas disparus...

Sources :

- Carte dite de Cassini (levée, achevée en 1757, gravée en 1758), relativement sommaire ou approximative, et assez laconique, parfois contenant des erreurs, elle apporte toutefois par ses illustrations ou détails figurés des informations n'apparaissant plus ensuite sur les cadastres.

- « Cadastre napoléonien » (ou ancien cadastre) : il s'agit du cadastre parcellaire moderne, initié par décret dès 1791 par des levés des plans des territoires des communautés, puis prescrit par Napoléon 1^{er} en 1807 ; il demeurera en vigueur jusque 1930 où sa mise à jour permanente devint obligatoire. Nous utilisons ici les cadastres du Concordat du 27 frimaire an 12 (1803), de 1831, puis de 1932.

- cartes IGN modernes.





- témoignages et apports de René Brunelet, maire honoraire de Le Favril, érudit local, précieux chercheur et conservateur des éléments historiques relatifs au village.

LE FAVRIL :

On ne saurait commencer cette étude sans s'intéresser au nom même du village. Faveriiil, Villa faverilli (cartulaire de l'abbaye de Maroilles-1169), Faverillum (idem-1169) au XII^{ème} siècle, Faverilla, Faveril (recueil d'actes romans Tailliar-1247) au XIII^{ème} siècle, Fabvril (cartulaire de Maroilles-1513) au XV^{ème} siècle et au XVI^{ème} siècle Flavril. L'appellation actuelle date du XVI^{ème} siècle. Mais en fait, c'est par décret du ministre de l'intérieur du 10 mai 1962, paru au journal officiel du 15 mai, devenu effectif dès le 16 mai, que l'appellation « Le Favril » est stabilisée officiellement, sur demande du conseil municipal, selon une procédure nécessitant une demande initiale de la commune et un avis du conseil général. Par ce même décret, d'autres communes du Nord, comme Saint-Amand qui devient Saint-Amand-les-Eaux ou Beauvois qui devient Beauvois-en-Cambrésis, changent de dénomination, généralement par souci de les différencier d'homonymes en France.

L'étymologie Favril indique sans aucun doute un lieu dédié à la fabrique (vieux français), autrement dit une forge, un atelier, une fabrique, ou « fabrica » en latin. Cette évolution orthographique est à mettre en parallèle avec le patronyme « fèvre » (forgeron), qui a donné selon différentes formes les noms « Lefèvre », « Lefebvre »... La présence de la force hydraulique de la Riviérette et de carrières anciennement exploitées contenant du minerai de fer (dolomie ferrique) sur le territoire de la commune peuvent expliquer cette appellation qui devait la distinguer et la particulariser parmi toutes les paroisses voisines.

Deux autres communes du même nom existent en France, dans les départements de l'Eure et de l'Eure-et-Loir.

Voies de circulation :

Route de Landrecies : actuelle D 964, venant de Landrecies jusqu'au cœur du village, avant de devenir la route de Prisches.

D'abord chemin de Landrecies à Favril en 1803, puis chemin de Landrecies en 1831, avec lieu-dit « Bout d'en Haut » dès l'entrée actuelle de la commune, près de l'endroit où un moulin à vent est également figuré, cette voie devient la route départementale n° 32 de Landrecies à Anor en 1932 (chemin de grande communication).

Rue des Tamis : nom inchangé depuis 1803 (« rue du Tamis »). Ce nom inattendu pourrait être à mettre en lien avec la présence sur sa droite d'un secteur dénommé « la Briqueterie », joignant la rue Grenotte, où existait une fabrique de briques, aujourd'hui disparue. Ces tamis pouvaient aussi bien désigner les grilles utilisées pour séchage, après démoulage, avant cuisson des briques, que de cribles pour épurer l'argile employée.

Rue Notre-Dame : nom inchangé depuis 1803. Cette rue doit son nom à la chapelle ND de Miséricorde, déjà figurée sur la carte de Cassini, qui existait depuis 1705, à l'emplacement du calvaire couvert actuel, de taille assez imposante, ceinturé d'une belle grille de fer forgé possédant de ce fait une niche abritant une vierge sur son fronton. Au sol, derrière le calvaire, se trouve une dalle en pierre portant cette inscription : « *chapelle de Nostre Dame de Miséricorde et de Sainte Reine Meurant pasteur 1705* » qui témoigne de ce fait.

Route d'Ors : attestée depuis 1803 comme rue du Sambreton, encore en 1932 sous statut de chemin vicinal n° 2, le cadastre de 1831 le nomme aussi rue du Petit Debout (secteur de la commune se situant à l'extrémité de la commune, en limite de Landrecies, d'où son nom pour désigner le bout, l'extrémité), par opposition au Grand Debout, en limite de la commune vers Prisches, sur la route de Prisches actuelle. Ce chemin se poursuit sur le territoire de la commune de Landrecies sous le nom de chemin de Raze, pour mener au Sambreton. Ce même nom, très curieux de Raze, serait à mettre en relation avec une branche collatérale des seigneurs d'Avesnes issue de Wédric le Barbu, liée au personnage de Rasse de Montigny.

Chemin de la Cauchiette : constituant le prolongement de la rue Notre-Dame dont il porte également le nom en 1803 ; dès 1831, ce chemin devient la rue à Cossiaux, toujours attestée en 1932. Ce nom pourrait venir soit du patronyme d'un riverain de ce nom, soit pourquoi pas en rapport avec le « cossiau », infusion justement faite à partir de cossettes (cauchiettes ?) séchées que sont les racines de chicorée, d'où les noms successifs. Une fabrication locale de cossettes, même artisanale, y existait-elle ? Ou un établissement de vente, type estaminet ?



Rue du Waterlin

Ruelle du Bon Dieu

Giblot : autre voie de circulation vers le hameau de la « Rue du Bois », avec passage à gué de la Riviérette, bien avant qu'un pont ne permette de franchir la rivière à pied sec par la rue du Bois. Ce

sentier bucolique tire son nom de la chapelle du Bon Dieu de Giblot, datée de 1697, qui se trouve en haut du chemin, à l'intersection avec la rue d'Ors (voir l'article consacré dans un numéro précédent). Il était connu sous le nom de rue du Dieu de Gibloux en 1803. Cassini figure la chapelle sous le vocable « le Dieu de Genblou ».

Rue du Bois (RD 316) : « chemin du bois » en 1803, la dénomination actuelle est inchangée depuis 1831. Le nom est logiquement lié à la présence du Bois du Toillon à son extrémité, en direction de Catillon, lequel est représenté et déjà nommé ainsi sur la « carte de Cassini », et figuré plus grand qu'il ne l'est actuellement puisqu'il couvre l'actuelle commune, récente (1878), de La Groise, qui sera démembrée de Catillon justement.

Toillon est un patronyme originaire de Franche-Comté, représentant un diminutif de toillier (nom de métier) qui désigne une petite toile, et par extension un tisserand.

A noter l'existence en 1831 d'une Rue du Puits, portion de la rue du Bois depuis la Riviérette remontant face à l'actuelle place de la mairie, jusqu'au puits figuré sur le cadastre, aujourd'hui comblé et enfoui sous la voirie, d'où son nom.

A l'autre extrémité, dès la sortie du Bois du Toillon, le nom était rue de Catillon en 1831.

Chemin de la Cure : dénomination assez récente (postérieure à 1932) sous l'intitulé « chemin rural, dit Chasse de la Cure » car auparavant, à peine figuré sur les cadastres. Le terme de « chasse » désigne d'ailleurs un chemin rural sur ou par lequel on menait paître du bétail (bovins, porcins, ovins...), en le chassant devant soi. Il conduit à la ferme de Bel Œil, non mentionnée sur le cadastre de 1831, dont le nom désigne probablement un emplacement de choix, avec beau panorama champêtre.

Le nom du chemin, quant à lui, pourrait venir du fait qu'il conduisait aux biens fonciers affectés à

la cure (charge du curé), c'est-à-dire, à assurer la subsistance quotidienne du curé desservant la paroisse, voire au presbytère lui-même, mais cela paraît improbable au regard de l'éloignement d'avec l'église. Le nom de « chasse » évoqué ci-avant pourrait davantage conforter l'idée que ce secteur encore constitué de prés aujourd'hui, était affecté aux besoins du curé, que celui-ci louait en pâturages.

Ce secteur serait l'emplacement d'une première fondation des Templiers sur une surface de 2,4 hectares (leur présence est encore attestée au Favril avec les 2 censes dites « du Temple d'En Haut » et « du Temple d'En Bas » existantes encore aujourd'hui), avec petite chapelle, par le seigneur Jacques d'Avesnes.

Ruelle Manchette : dénomination assez récente de ce chemin rural (1932), car auparavant il était à peine figuré sur les cadastres. Liée à un nom ou surnom donné à un des riverains ?

Ce chemin menait jusque la « Fontaine des pauvres », à la Cadesse.

Chemin Ste-Catherine : ce chemin de traverse figuré dès 1803, n'est nommé que dès 1932 sous son nom actuel. Il n'existe donc pas d'explication précise à cette dénomination hormis le fait qu'il menait aux « prés Ste-Catherine ». Une chapelle dédiée à Ste-Catherine aurait pu exister à son extrémité, au raccordement avec la route d'Errouard.

Il existait bien un oratoire en pierre bleue de 1775 à l'entrée de ce chemin, aujourd'hui remplacé en plein cœur du village (1990), mais il est dédié à Ste-Saturnine. C'était aussi le lieu-dit « le Carcan » où étaient exposés à l'humiliation populaire les coupables de délits mineurs, condamnés à être attachés publiquement dans un collier métallique.

Chemin des Quarante : dénomination assez récente (postérieure à 1932) car dénomination attestée depuis 1803 de ruelle ou rue Finette (surnom d'une riveraine ?), aboutissant en limite communale au lieu-dit « Le Hameau ».

Une dénomination ainsi chiffrée peut être liée à une surface agricole ou à un nombre d'habitants desservis par cette voie, selon toute vraisemblance. De par son éloignement et isolement, ce lieu aurait-il une signification en lien avec une mise en quarantaine lors d'épidémies ? Ou pour des malades incurables tant redoutés dans les temps anciens ?

Route d'Errouard (RD 116) : route partant de La Groise vers Prisches en longeant le Bois du Toillon et passant par « Errouard ».

Dénommé d'abord « chemin de Catillon à Prisches » en 1803, puis « chemin de La Groise à Priches (sic) » en 1831 (avec les censes du Temple d'En Bas et Madame représentées), il devint « chemin d'intérêt communal n° 116, dit



Route de La Groise à Prisches » en 1932.

La carte de Cassini figure en fait, en 1758, un bâtiment qui

pourrait être un manoir ou une ferme fortifiée sous la mention « Heroir » dans ce secteur, ce qui donnera Errouard ou Eruart selon les sources ; de même que les « Censes du Temple », jumelles apparemment, mais aussi « Madame » et « Gigaux » (nom actuel de la cense Trigaux à la Cambotte raisemblablement ? Ou emplacement de l'actuelle Villa Fernande ?).

Chemin de la Cambotte : viendrait de cambot, sorte de crosse utilisée pour choler, liée au jeu populaire et festif du temps du carnaval qui s'apparenterait de loin au golf ou au hockey. Dénomination assez récente (postérieure à 1932) car ce chemin s'appelait « chemin du trottoir » dès 1831. En 1932, il constitue le « chemin vicinal ordinaire n° 7 (et même précisément 7 bis), dit du Trottoir », qui en fait englobe aussi le chemin de la Goëlle (sauf une courte portion) et la rue de la Sablière. Ce nom de « Trottoir », pour un chemin rural étroit, évidemment non aménagé, ne trouve pas d'explication, si ce n'est que depuis la Cambotte, jusqu'à la Sablière, il marque tout du long la limite communale avec la commune de Prisches : la réponse serait-elle à chercher de ce côté puisque chaque commune est « propriétaire de son trottoir » ? Ou plus simplement car le trot d'un cheval attelé y était possible ?

La carte de Cassini figure toutefois déjà une ferme (fortifiée ?) de ce nom en 1758, située sur le territoire de la commune de Fesmy-le-Sart (02) qui a finalement donné son nom au chemin actuel.

Route de Prisches : aujourd'hui RD 964, venant du centre du village, se dirigeant vers le village de ce nom, après avoir porté le nom de route de Landrecies jusqu'au centre-bourg. D'abord dénommée rue de Priches (sic), portant le nom de rue du « Grand Debout » dans sa partie comprise entre la rue de Briques et le Waterlin en 1831, elle s'appelait route départementale n° 32 de Landrecies à Anor en 1932, mais aussi « Le grand chemin » sous l'Ancien Régime.

Rue Grenotte : dénomination actuelle attestée dès 1803, qui est à la fois un patronyme et un toponyme, très peu répandu, originaire de l'Est plutôt. Cela désigne un diminutif de grain, sous-entendu de peau, pouvant désigner un bouton, une verrue... Une autre version signifierait un chemin grouillant, remuant ! Ce chemin menant

aux Hayettes (petite haie ou bosquet, à vocation défensive parfois) ; un ancien sentier menait ensuite vers Maroilles, débouchant près du lieu-dit l'Alouette (chemin de la Boufflette). A proximité, en 1831, est identifié le secteur dit « La Briqueterie » repartant vers la rue des Tamis.

Rue à Cochons : figurée sans dénomination en 1803, elle devint la « rue aux Cochons » en 1831, poursuivie par la « ruelle du Camp Fortier » en franchissant la Rivière. Un gué figurait encore sur le cadastre en 1932, tandis qu'un pont existe aujourd'hui, desservant l'un des 2 moulins à eau subsistant dans la commune.

Comme l'hypothèse avancée pour le chemin de la Cure, l'intitulé laisse ici présumer qu'il désignait un chemin par lequel étaient emmenés à pâturer les cochons... à moins qu'il ne faille voir aussi une raillerie à l'égard de riverains particulièrement peu avenants ou à la réputation fâcheuse !

Rue de Brique : « Chemin de Maroilles » en 1803, portant son nom actuel en 1831 à son



entrée, mais devenant « chemin du Campe » pour mener jusqu'à la limite communale en direction de Maroilles, en passant au « Chêne » (aujourd'hui disparu) et à la « Croix Haineau ». Ce dernier nom peut signifier qu'à ce carrefour était traditionnellement implantée une croix, ce qui n'est pas rare aux carrefours ; la preuve en est que le « Gros chêne » supporta longtemps une chapelle suspendue, toujours existante actuellement.

Appelé aussi « Chemin vicinal ordinaire n° 4 dit de la rue de Brique » en 1932. Ce nom peut venir, comme cela s'est fait en certains endroits, qu'il ait été revêtu de briques plutôt que d'être empierré.

Rue du Camp de Bousies : rue Collereau (ou Cottereau ?) en 1803, devenue ruelle Colinbron en 1831, le cadastre de 1932 distingue les 2 branches après la fourche : « chemin rural du champ de Bousies » et « chemin rural dit ruelle Colinbron », lequel rejoignait la rue à Cochons.

Ce dernier nom de Colinbron pourrait dériver de St-Colomban, en lien avec une implantation d'un prieuré très ancien dédié à St-Gall, en un lieu-dit Gerroy, quelque part du côté du « Carillonnage » (d'où l'appellation existante encore aujourd'hui) à la Goëlle ? À moins que ce ne soit vers Errouard ? Les différentes appellations témoignent peut-être aussi d'un changement d'exploitants successifs des parcelles desservies, ayant donné leur patronyme à ces chemins au fil du temps, comme cela est assez fréquent sur des voies d'exploitation.

Une explication de Bousies serait peut-être aussi à chercher dans le terme déformé de « bousillés », en référence à un champ de bataille et de blessés...

Rue du Waterlin : nom inchangé depuis 1803, ce chemin pentu tire son nom du ruisseau qui le longe depuis les hauteurs de la vallée en traversant les prés. Le nom même du ruisseau est issu du terme « water », qui en flamand et en anglais signifie « eau ». Quant au suffixe « lin », viendrait-il du fait qu'on pratiqua un temps le rouissage du lin dans ses eaux limpides et vives ?

Rue du Moulin : dénomination attestée dès 1803, seulement pour la partie se poursuivant à partir du Moulin des Tricoteries vers les prés, puisque la portion venant de la route de Prisches n'est pas dénommée, puis rejoint la partie suivante après cheminement à gué (?) sur une bonne longueur du cours de la Riviérette. En 1831, la partie dénommée précédemment appelée « rue du Moulin » devient le « Ravin des Soldats », qualifié encore ainsi en 1932 sous statut de chemin particulier. La présence d'un bois à l'extrémité de ce chemin serait-elle en lien avec l'évocation de soldats dans ce secteur ? Serait-ce en lien avec des épisodes des campagnes de Louis XIV ou napoléoniennes ou encore lors des occupations étrangères qui les ont suivies dans nos contrées, après les premières débâcles impériales ?

Rue de la Sablière : sans dénomination en 1803, appelée chemin du Trottoir dès 1831, puis « chemin vicinal ordinaire n° 7 dit du Trottoir » en 1932, qui en fait englobait aussi le chemin de la Goëlle et de la Cambotte (voir ce nom pour les explications possibles). Cette appellation tire son nom de ce que dans le secteur, au lieu-dit « Barbaran » (patronyme d'origine basque ou espagnole, « barbero », signifiant barbier), a été exploitée une carrière de sable et de pierre ferrugineuse, déjà dans des temps très anciens, peut-être par un individu de ce patronyme ?

Chemin de la Goëlle : en 1803, appelé « chemin du Trottoir » (voir Cambotte). La dénomination est apparue en 1831, du moins pour l'entrée du chemin en venant d'Errouard jusque la Riviérette, en référence à ce secteur dénommé « la Gowelle ». Ce terme, fréquent en France, sous

différentes orthographes (Gohelle, Goële...) vient du bas-latin *gauharia*, taillis, et désignait à l'origine une région couverte de taillis, ce qui était le cas de Le Favril aux temps anciens. Dès le franchissement du « Pont du Leu » sur la Riviérette, le chemin devient la « rue du Leu » jusqu'à son débouché au « Grand Debout » ! Le loup ayant déjà disparu de longue date à cette époque, est-ce en référence à un riverain particulièrement peu avenant que cette appellation est due ? Quoi qu'il en soit, en 1932, l'ensemble de cette voie est dénommé le « chemin vicinal ordinaire n° 8, dit du Leu », et inversement « chemin de la Goëlle » pour le petit tronçon situé entre le Pont du Leu et la route de Prisches : en un siècle, les appellations se sont inversées !

Chemin de la Boufflette : en 1803, « vieux chemin de Landrecies à Avesnes », puis « chemin des Vallées » à partir du lieu-dit l'Alouette, la carte de Cassini en 1758 identifiait et figurait déjà 2 censes à cet endroit : la Boufflette (petite huppe) et l'Alouette. En 1831, il devient « chemin de Landrecies aux Fayts » jusqu'à la « Haute Borne » (un des points hauts de la commune) où



figurent également une ferme de ce nom et un moulin à vent, pour devenir « chemin de Lagache » (actuel « chemin vert » partiellement refermé). Enfin, en 1932, il est dénommé « chemin vicinal ordinaire n° 10 de Landrecies aux Fayts », puis « chemin vert »,

puis « de l'Agache » (ce dernier terme désigne la pie agache, si fréquente dans nos contrées), repris en fait par la commune de Prisches.

A noter que le mot Alouette, d'origine celtique, pourrait désigner ici des terres sablonneuses (cf. expression « terre à alouettes »).

Hydrographie :

Riviérette : cours d'eau principal de la commune, le long duquel le village s'étend de part et d'autre des deux flancs de la vallée, prenant sa source dans l'Aisne à Fontenelle et se jetant dans la Sambre canalisée à Landrecies après 18,8 km de course, son nom est un simple diminutif. Non nommée dans le cadastre de 1803, la carte de Cassini ne la nomme pas davantage pour la bonne raison qu'il donne, par erreur, son nom au ruisseau du Grand Toillon ! En 1831, l'erreur est réparée. D'autres documents anciens

l'ont également mentionnée sous le nom de Sambrette.

Ruisseau de la Boufflette : prenant sa source du côté de la « Petite Vaqueresse », au sud du chemin de la Boufflette, il se dirige vers Landrecies, au Préseau.

Ruisseau de la Fontaine : prenant sa source du côté de la « Cadesse », à la « Fontaine à Brunin » (encore dite « Fontaine des pauvres »), il descend en oblique vers l'aval de la rue du Bois qu'il longe ensuite avant de se jeter dans la Riviérette au niveau du pont qui l'enjambe. Autrement appelé « Ruisseau du grand ru ».

Ruisseau de la Grande Fontaine : prenant sa source du côté de la Goëlle, il traverse la rue du Bois pour longer le Bois du Toillon, au sud du chemin des Quarante, et se jeter dans la Riviérette, derrière le Sambreton, à Landrecies. Autrement appelé « Ruisseau de l'Agneau ».

Ruisseau du Grand Toillon : prenant sa source à Prisches, du côté du château d'eau, longeant au sud la route d'Errouard et passant derrière les censes Madame et du Temple d'En Bas, il poursuit sa course à La Groise avant de se jeter dans la Sambre à Catillon.



Cours encaissé et ombragé de la Riviérette

Ruisseau d'Errouard : prenant sa source entre la Villa Fernande (au nord) et la Cense du Temple d'En Haut (au sud), il rejoint le ruisseau du Grand Toillon avant la traversée de la route Landrecies/La Groise. Autrement appelé « Ruisseau du Mourdreux » (= revanchard).

Ruisseau de l'Autrepepe : prenant sa source à Prisches, du côté de La Comté, il passe au nord de la ferme de la Cambotte. Il sert alors de frontière administrative avec la commune limitrophe de Fesmy-le-Sart, où il se jette dans la Sambre, après passage derrière le carrefour du Chapeau Rouge et constitue donc le petit point de contact de notre intercommunalité avec l'Aisne et la Picardie. Autrement appelé « Ruisseau de France » car il a constitué également, historiquement, une frontière naturelle avec la France, avant que le village ne lui soit rattaché !

Ruisseau du Waterlin : prenant sa source du côté de la « Croix Hainaut », il longe le chemin du même nom pour se jeter dans la Riviérette, face au moulin des Tricoteries.

Frédéric Damien

LA FINLANDE ET LE MASSIF DE BELLEDONNE RECUS EN AVESNOIS

Le samedi 20 avril 2013, au siège de la 2C2M, à la caserne Clarke, Jean-Marie Leblanc, vice-président en charge de l'environnement, de l'action économique, mais aussi par extension de l'action culturelle recevait des hôtes inhabituels. Accompagné de quelques délégués communautaires, au rang desquels Elisabeth Pruvot, maire de Croix-Caluyau et Jacques Ruffin, maire de Preux-au-Bois, mais aussi du conseiller général du canton de Landrecies, Bernard Delva et des deux adjoints au maire de Le Favril, Arlette Viatour et Frédéric Damien, il s'agissait d'accueillir dignement, en Avesnois, les deux délégations venues de Finlande et de l'Isère qui sont impliquées avec notre territoire dans un programme européen d'échanges et de coopération territoriale internationale avec pour thématique retenue « *la gouvernance de la question culturelle dans les territoires ruraux* », démarré en 2012 par des résidences d'artistes croisées et qui s'achèvera en mai 2014 ... en Avesnois !

En effet, cette réception au siège de notre intercommunalité, partie prenante au projet par le soutien apporté à *La Chambre d'Eau*, établie à Le Favril, visait à faire se rencontrer, pour chacun des trois territoires concernés, les porteurs de projets associatifs, les artistes cooptés pour ce projet, les techniciens des groupes d'action locale (GAL) qui sont les maîtres d'œuvre de ce programme européen ; mais aussi des élus issus de chacun de ces trois territoires, comme cela avait déjà été fait précédemment en juillet 2012 à Belledonne, aux Adrets, et en septembre 2012, en Finlande, à Mynämäki (prononcez Munamaki). Ainsi s'achevait le premier tour de réceptions successives, dans notre Avesnois, du 19 au 21 avril 2013.

Aussi, Jean-Marie Leblanc a-t-il pu présenter, aux deux délégations reçues, notre intercommunalité, sa place dans le territoire de l'Avesnois, ses spécificités, ses actions et projets, ses limites et contraintes, ainsi que l'état d'avancée de la fusion des intercommunalités en cours, impulsé par l'Etat. Le soutien à l'action culturelle proposée et portée par *La Chambre d'Eau* a été évoqué. Chacun a ensuite entendu la présentation que chaque délégation a fait de son territoire.

Puis, Bernard Michon, président de *l'Espace Belledonne*, a expliqué avec passion les



verre de l'amitié entre les élus des 3 territoires

©La Chambre d'Eau/Benoît Ménébeau

préoccupations de ce massif montagneux, composé de 48 communes, « coincé » à l'est du sillon du Grésivaudan où sont implantées Chambéry et Grenoble, face aux massifs des Bauges, de la Chartreuse et du Vercors, tous trois constitués en parcs naturels régionaux à l'ouest du sillon, et les grands massifs alpins de Savoie que sont les Ecrins et la Vanoise à l'est. Le projet de territoire vise à définir pour l'avenir un projet commun, partagé par tous, renforçant l'identité et l'appartenance à cet espace délimité, où les ressources naturelles, sociales et économiques seront employées dans un souci d'équilibre harmonieux et durable. Les champs du tourisme et du loisir, de l'agriculture et du pastoralisme, de la forêt et de la filière bois sont particulièrement mis en exergue, caractéristiques qu'ils sont de ce territoire, mais curieusement ressemblants aux nôtres.

Ensuite, Seija Österberg, maire de Mynämäki, est intervenue à son tour pour présenter les grandes singularités du système institutionnel finlandais au travers de la commune qu'elle administre. Mynämäki, située en territoire rural, au sud-ouest de la Finlande, à 32 km de la capitale provinciale de Turku, est une commune de 536 km², comptant 8 014 habitants. Le système municipal –en Finlande, le maire est un fonctionnaire !– la répartition stricte des compétences entre les différents échelons administratifs (communes, provinces, régions, Etat), les missions dévolues aux communes de plus en plus mises en avant (santé, social, écoles...), la qualité du système éducatif finlandais, n'ont pas fini de surprendre, comparativement à la France. La réflexion de

l'Etat finlandais quant à réduire encore le nombre de communes actuelles, déjà fort étendues parfois, pour passer de 320 communes à 160 à terme, dans un pays d'à peine 5 millions d'habitants pour une superficie des 2/3 de la France, est loin de la réalité française avec ses 37 000 communes.

En conclusion, avant la collation de bienvenue traditionnelle, Jean-Marie Leblanc n'a pas feint sa surprise de constater que cette rencontre, probablement trop courte, aura permis de dépasser le simple cadre culturel, objet de cet échange européen, et de prendre conscience des préoccupations, des organisations, des contextes locaux de chacun des territoires, parfois communs (ruralité, ouverture des horizons, découverte des autres, nécessité de créer du lien social et le sentiment d'appartenance, implication forte et nécessaire des élus...) mais également des attentes respectives, fortement exprimées par les uns et les autres.

Aussi, si vous voulez poursuivre l'occasion exceptionnelle qu'offre cette opportunité inhabituelle, rendez-vous est donné l'an prochain, les 25-26 mai 2014, en Avesnois, au moment de la biennale de *La Chambre d'Eau*, qui sera le temps conclusif de ce programme *Leader* où les artistes finlandais et français présenteront leur travail commun et où les délégations de l'Avesnois, de Belledonne et de Finlande se rencontreront à nouveau sur notre territoire pour d'ultimes échanges constructifs.

Frédéric Damien

FESTIVITES DANS NOS 10 COMMUNES

Bousies :

- 21, 22 et 23 juin : feux de la St Jean - brocante
- 11, 12, 13 et 14 juillet : ducasse
- dimanche 4 août : brocante
- dimanche 1^{er} septembre : randonnée VTT - randonnée de la rentrée
- dimanche 6 octobre : course à la Bodicienne

Croix-Caluyau :

- 13 et 14 juillet : portes ouvertes chez les producteurs de l'Avesnois (ferme hélicicole)
- samedi 28 septembre : concert - chorale Landarik de Landrecies - 20h à l'église

Le Favril :

- 13 et 14 juillet : portes ouvertes chez les producteurs de l'Avesnois (chèvrerie du bocage - Arts'récup - parc du Waterlin)
- dimanche 29 septembre : portes ouvertes de la bio (chèvrerie du bocage - jardins de Maya) - mini marché bio à la rue du Bois
- dimanche 10 novembre : 21^e édition de la Fête de l'Arbre

Fontaine-au-Bois :

- samedi 21 juin : fête de la musique
- samedi 6 et dimanche 7 juillet : fête communale
- samedi 31 août : après-midi portes ouvertes à la nouvelle mairie-école

Forest-en-Cambrésis :

- samedi 15 juin : brocante enfants - emplacements gratuits
- 15, 16 et 17 juin : ducasse
- dimanche 14 juillet : matinée cyclo et marche - barbecue (la veille)
- dimanche 8 septembre : 30^e brocante - plus de 500 exposants

Landrecies :

- dimanche 30 juin : ducasse du Fg de France
- 26-27-28 juillet : grande ducasse
- dimanche 4 août : raccroc de la ville basse
- vendredi 18 octobre : foire St Luc
- dimanche 24 novembre : marché de Noël

Locquignol :

- 1^{er} week-end d'août : ducasse et brocante
- 1^{er} dimanche de septembre : fête de la forêt

Maroilles :

- dimanche 16 juin : grande brocante régionale
- dimanche 11 août : fête de la flamiche
- 7, 8 et 9 septembre : ducasse

Preux-au-Bois :

- dimanche 23 juin : fête du bois - brocante
- 13 et 14 juillet : portes ouvertes chez les producteurs de l'Avesnois (chèvrerie de M. et Mme Méaudre)
- dimanche 14 juillet : cochon grillé

BOURSE A L'INITIATIVE David Lefèvre et Aurélie Régnier ont reçu leur prix



Le 7 février dernier, la 2C2M a rempli une partie de sa mission, qui consiste à favoriser le développement économique, en procédant à la remise de la « Bourse à l'Initiative », dispositif qui consiste à récompenser un entrepreneur récemment arrivé sur son territoire et répondant aux critères fixés par le Conseil. En vérité deux « Bourses à l'initiative », celle de 2012 et celle de 2013, de 1 500 euros chacune, furent remises ce jour-là à Robersart et à Maroilles.

C'est ainsi qu'autour du président André Ducarne, le maire de Robersart, André Jacquinet, accueille Jean-Marie Leblanc, vice-président en charge de l'action économique, plusieurs membres du Conseil Communautaire et maires des communes voisines venus complimenter M. David Lefèvre qui a créé, sur une propriété familiale, un centre d'entraînement de chevaux de course (une dizaine) et une écurie de 7 paddocks avec abri. Agé de 35 ans, marié et père de trois enfants, David Lefèvre voue une véritable passion aux chevaux et participe personnellement à des courses. La « Bourse » qui lui a été allouée



lui permettra d'étendre son activité qui trouve à Robersart « un environnement idéal de calme et de verdure », comme il le souligne lui-même.

Dans la foulée, la délégation de la 2C2M se rendit à Maroilles, autour de Jean-Marie Sculfort, maire du village et de Mme Elodie Régnier au commerce d'optique « L'Atelier du Regard » situé rue des Juifs. Créée et gérée par Mme Elodie Régnier, jeune mère de famille ayant choisi Maroilles en 2009 après une étude de marché et six années passées dans un groupe d'optique mutualiste, cette activité apporte un réel service à la population locale et des environs ruraux, notamment les anciens. « Je me déplace en effet au domicile des clients, dans les maisons de retraite et en milieu hospitalier, et cette Bourse me permettra d'investir dans l'accessibilité à mon magasin », souligne-t-elle.

Ces deux exemples, ces deux récompenses, soulignent l'attention que portent les élus communautaires au maintien ou à la création d'activité en relation avec les spécificités de notre territoire et les besoins de la population.

Un coup de pouce appréciable en ces temps de difficultés économiques !

Aurélien Dubucquoy récompensé aussi

Dans le même ordre d'idée, il nous est agréable



de mentionner une autre récompense, obtenue par le jeune Landrecien, Aurélien Dubucquoy (21 ans) qui s'est lancé sans complexe dans la reprise d'une frierie sur la place André Bonnaire. Appuyé par Sambre Avesnois Initiative, conseillé par la B.G.E., il a obtenu une prime de 1 000 euros, ce qui l'a aidé à rénover son local, d'y installer du matériel flambant neuf et de recevoir une clientèle déjà bien fournie, le week-end notamment

Le ramassage des ordures ménagères

Deux bacs sont mis à la disposition des habitants de la 2C2M : le couvercle **vert** pour les ordures ménagères, le couvercle **jaune** et **bleu** pour les déchets recyclables qui seront valorisés sous forme de nouveaux produits. Ces matériaux, une fois recyclés, connaîtront une nouvelle vie (emballages en verre, en carton, canettes en aluminium, papier...).

Pour de plus amples informations, un guide du tri est à votre disposition à la 2C2M, contactez ses services.

Mme Caroline Staechelin, pendant les heures d'ouverture, reçoit les usagers concernant les réclamations relatives aux changements de situation pour la redevance des ordures ménagères. Prière de produire les justificatifs. Tél. 03 27 77 52 35.

Calendrier et fréquence de la collecte

Mercredi	LANDRECIES (secteur rose) : route de Maroilles RD 959 et route du Préseau LANDRECIES (secteur orange) : Sud - Sud-Est MAROILLES LOCQUIGNOL LE FAVRIL
Jeudi	LANDRECIES (secteur bleu) : Nord - Nord-Ouest ROBERSART PREUX AU BOIS FONTAINE AU BOIS BOUSIES : rues de Robersart et de Landrecies
Vendredi	LANDRECIES (secteur vert) : centre + Faubourg de France BOUSIES : toutes les rues sauf rues de Robersart et Landrecies CROIX CALUYAU FOREST EN CAMBRESIS

Horaires de la déchetterie

Attention :

La déchetterie est fermée les jours fériés, la 1^{er} semaine d'août, la 1^{er} semaine de novembre et pendant les fêtes de fin d'année.

Renseignements :

à la déchetterie : 03 27 77 07 77 ou à la 2c2m : 03 27 77 52 35

	matin	après-midi
Lundi	Fermée	14h à 18h
Mardi	Fermée	14h à 17h
Mercredi	9h à 12h	14h à 17h
Jeudi	Fermée	
Vendredi	Fermée	13h à 19h
Samedi	9h à 19h	
Dimanche	Fermée	

Modalités

L'accès à la déchetterie est gratuit pour les personnes habitant l'une des communes de la 2c2m.

Des barrières électriques ont pour but de réguler, filtrer la fréquentation, donner la possibilité au gardien de mieux contrôler l'identité, la provenance des usagers et limiter les encombrements sur les quais.

Mise en place d'un broyeur de végétaux avec benne de récupération des copeaux.

Les tontes des pelouses ne sont plus acceptées pendant la période hivernale, c'est à dire du 1^{er} novembre au 31 mars. Par contre, les feuilles, fleurs fanées et branchages sont acceptés toute l'année.

De même, les pneus, les bouteilles de gaz et l'amiante ne sont plus autorisés.

AU RENDEZ-VOUS DE NOTRE BOCAGE



Alors que le printemps commençait seulement à nous gratifier de ses premiers rayons de soleil, notre opération annuelle « *Communes Propres en 2C2M* » a pu se dérouler le samedi 13 avril dans de bonnes conditions ; et surtout, a bénéficié une nouvelle fois de la participation active de nos dix communes. Rappelons-en le principe : il s'agit une fois par an de solliciter, via nos mairies, les associations qui sont sensibles à la propreté de notre cadre de vie et

qui, avec leurs membres bénévoles, consacrent une matinée de samedi à ramasser et collecter les débris, déchets et autres objets qui polluent nos bas-côtés, berges et espaces verts puis de les acheminer à la déchetterie intercommunale de Landrecies.

Une fois encore le résultat était impressionnant : des dizaines de sacs de détritus devant lesquels nos volontaires ont posé fièrement, avant de prendre le pot de l'amitié offert par la 2C2M. Ils furent félicités par Jean-Marie Leblanc, vice-président en charge de l'environnement et l'on notait la présence non seulement de plusieurs élus, mais aussi de responsables d'associations motivés par la protection

de l'image de notre territoire : associations de pêcheurs, de chasseurs, de vététistes, de randonneurs, etc.

« *Communes Propres en 2C2M* » : un rendez-vous annuel citoyen, pédagogique et exemplaire qui ne peut que faire école dans les années à venir. Notre bocage et son image sont à préserver, alors que le développement touristique et les atouts de la ruralité sont dans tous les esprits.

Jean-Marie Leblanc



LEON HENNIAUX :
RESISTANT ET BIENFAITEUR
La « tourette » restaurée
grâce à la générosité d'un gamin de Forest

Le 8 mai dernier, de nombreux Forésiens se sont rassemblés pour fêter la renaissance de la tour, appelée communément la « Tourette » et inaugurer le square Léon Henniaux.

Au Moyen-Âge, on avait l'habitude d'entourer les églises de fortifications et de fossés.

La construction de celle de Forest remonte à la fin du XII^e siècle. Le Fort qui l'entourait offrait un abri et un rempart à la population en cas d'attaques ennemies. Et, elles furent nombreuses ! Ce Fort se composait de quatre tours, reliées entre-elles par un mur et le tout englobait également l'ancien cimetière. A l'origine, un fossé était creusé autour des fortifications et des souterrains permettaient aux femmes et aux enfants de se déplacer de l'église vers les tours. A l'intérieur, un puits alimentait la population en eau.

A la première alerte, les habitants abandonnaient leurs maisons, se réfugiaient dans le Fort, avec leurs animaux et tout ce qu'ils avaient de plus précieux. C'était sous les yeux de leurs épouses et de leurs enfants, sur les tombeaux de leurs aïeux, que nos ancêtres repoussaient l'ennemi.

Ce Fort eut également une réelle importance pendant les guerres du XVI^e siècle, puis avec la modernisation des armements, son utilité cessa progressivement.

Aujourd'hui, la tourette, dernier vestige des fortifications, est le symbole du patriotisme et de l'esprit de résistance des Forésiens. Elle est le témoin de tous les sacrifices consentis pour la défense de leur commune lors des très nombreux conflits meurtriers qui ont eu lieu au cours des siècles passés.

Les trois autres tours, le mur d'enceinte, le fossé, victimes des ans, des intempéries et d'un certain laisser-aller, disparurent

progressivement, dans l'indifférence générale.

Cette dernière faillit également être emportée par le temps. Elle fut décapitée en 1978 par un ouragan mais fut sauvée par l'intervention de l'actuelle municipalité. Un

premier travail de consolidation a demandé plusieurs mois ; il fut réalisé par les employés communaux.

Le monument était sauvé mais sa restauration complète n'était pas encore programmée, faute de moyens financiers. Le dernier acte de ce sauvetage fut écrit, en juin dernier, par un « gamin de Forest ».

C'est ainsi que Léon Henniaux aimait se rebaptiser. Léon est né et a grandi de l'autre côté de la Chaussée, à quelques dizaines de mètres de cette tour. Il la connaissait bien : il a joué autour, il a vu disparaître les autres.

Léon parlait souvent de son enfance heureuse à Forest ; par contre, il restait plus discret sur son passé pourtant héroïque pendant la guerre 39-45. En 1943, il est entré en résistance avec le réseau OCM, sous les ordres du Dr Roger Robert de Landrecies, son collègue vétérinaire. Il est arrêté dans la soirée du 7 janvier 1944. Il est emmené à la caserne Clarke, il y restera 54 heures sans manger ni dormir. Puis il est dirigé vers la prison de Loos. Là, il retrouve Roger Robert, arrêté à la ferme Godard. Ils sont enfermés dans une cellule à six, prévue pour une seule personne. « *Il y avait un copain communiste et un curé* » raconte-t-il. Ensuite, interrogé dans les bureaux de la Gestapo à la Madeleine, il est placé dans une pièce d'un mètre et demi de hauteur où il lui est impossible



de se tenir debout. Les interrogatoires sont ponctués de coups de nerf de bœuf. Léon refuse de donner le nom de ses camarades. Puis il est transféré au bagné de Waldheim. Enfin, il arrive à Buchenwald en décembre 1944.

Léon décrit son nouvel environnement en ces termes : « *Les baraques sont alignées le long des allées. Je remarque aussi une tour, c'est de là qu'on appelle le matricule de ceux qui vont être exécutés. Je vois des cadavres ambulants qui se*





traînent dans les allées du camp. Je vois chaque matin des morts empilés tels des bûches devant le bloc. Le tas monte jusqu'aux fenêtres ! À mon arrivée, je suis affecté à la grande carrière. Je dois extraire des pierres puis les transporter sur mon épaule jusqu'à un wagon tiré par 6 ou 8 détenus... ».

Le 11 avril 1945, les blindés américains arrivent à Buchenwald et libèrent le camp. Ils sont horrifiés par le spectacle de tous ces cadavres.

Léon est élu conseiller municipal en 1945, sans être candidat. Il est alors sur le chemin du retour de déportation.

Après cet épisode douloureux, Léon reprend son métier de vétérinaire à Avesnes mais il n'oublie pas son petit village natal. Il revient fréquemment à Forest rendre visite à sa famille mais aussi à ses anciens camarades. Il connaît tous les Forésiens de souche, il adore les rencontrer, échanger quelques paroles dans le patois local. Il évoque souvent sa vie d'écolier dans la classe de Melle Amélie ou dans celle de M. Sautière, deux instituteurs qui ont marqué sa jeunesse. Il est intarissable quand il retrace des moments de son enfance :



les glissades sur l'abreuvoir gelé, les jeux sur les ruines de l'église démolie ou encore l'enfermement d'un individu éméché dans cette tourette.

Léon avait une admiration pour deux Forésiens célèbres : l'Abbé Poulet, auteur de l'« Histoire de

Forest » et Achille Payen, ancien maire, qui a protégé ses administrés pendant la guerre 14-18.

L'année dernière, les liens que Léon entretenait avec sa commune natale se sont resserrés davantage encore. Après la reconstruction de la chapelle bleue, il demanda que soit établi, pour la fin de la journée, un devis pour la réfection de la tourette et un autre pour la charpente et la toiture. Deux entrepreneurs ont accepté le défi et le soir-même, le sort de la tourette en était jeté : elle allait revivre grâce à la générosité d'un « gamin de Forest ».

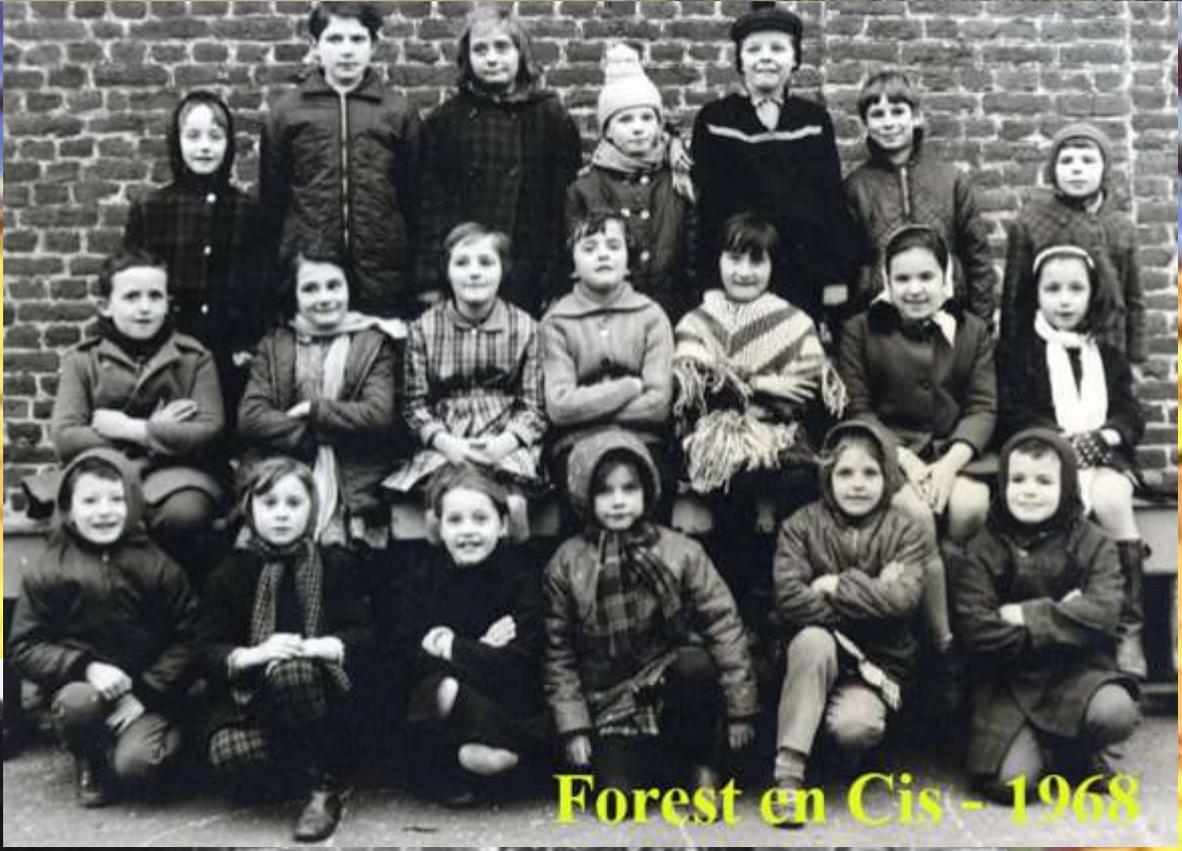
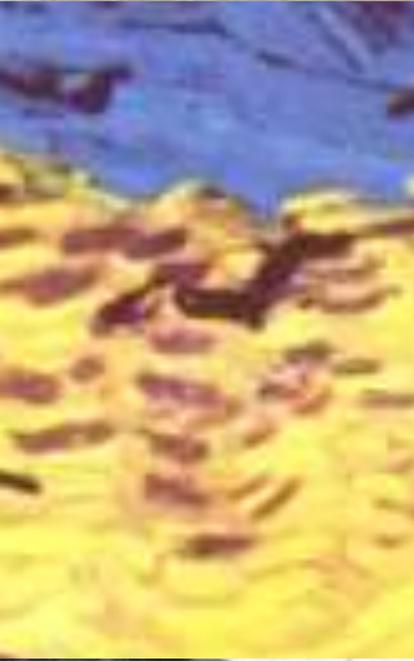
Léon Henniaux est décédé le 7 décembre 2012. Par son passé patriotique et par l'attachement qu'il a porté à son village, il est devenu un grand Forésien.

Maurice Saniez





Locquignol Hachette - vers 1940

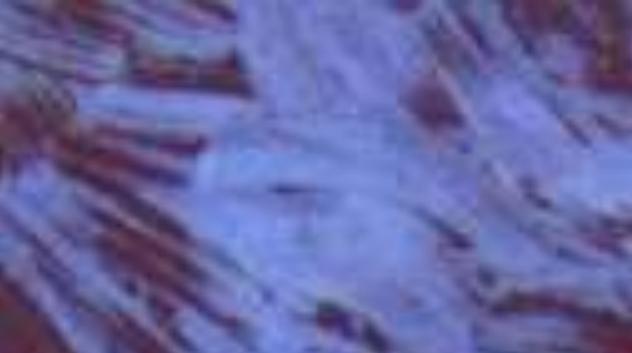


Forest en Cis - 1968



Robersart - 1977

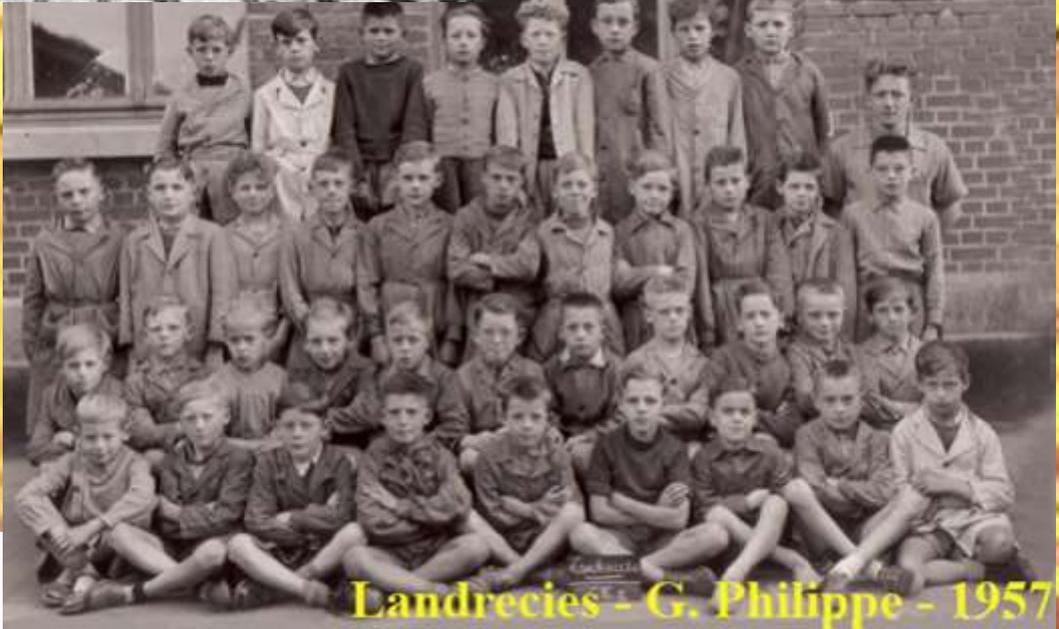




Marolles - 1906



Fontaine-au-Bois - 1933



Landrecies - G. Philippe - 1957



Le Favril - 1989

